

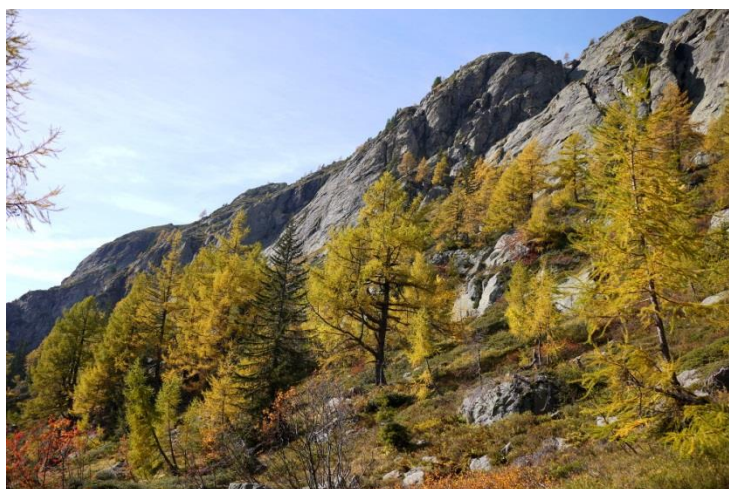


Document d'objectifs

Site Natura 2000

Aiguilles Rouges

FR8201699



janvier 2015



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Document d'objectifs du site Natura 2000 : FR8201699 - Aiguilles Rouges	6
Remerciements aux organismes et structures ayant participé à l'élaboration du Docob	7
SECTION A	8
CONTEXTE	8
A-1 - Natura 2000 : présentation générale de la démarche	9
A-1.1 - Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux	9
A-1.2 - Natura 2000 en Europe	9
A-1.3 - Natura 2000 en France	10
A-1.4 - Natura 2000 dans la région Rhône Alpes	11
A-1.5 - Fonctionnement de l'outil « Natura 2000 »	11
A-2 - Fiche d'identité du site	13
A-3 – Comité de pilotage et ateliers de concertation sur le site :	14
A-3.1 – Comité de pilotage.....	14
A-3.2 - Mise en œuvre de la démarche de concertation sur le site	15
.....	15
SECTION B	16
DIAGNOSTIC DU SITE NATURA 2000.....	16
B-1 – Présentation générale du site	17
B-1.1 – Localisation	17
B-1.2 – Géologie et Géomorphologie.....	20
B-1.3 - Climat.....	23
B-1.4 - Hydrographie	23
B-2 – contexte general	24
B-2.1 – Communes concernées par le site natura 2000 Aiguilles Rouges	24
B-2.2 – Statut foncier du site	25
B-2.3 – Contexte réglementaire et politiques territoriales	27
B-2.4 – Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel	30

B-2.5 – Synthèse des données administratives.....	33
B-3 – Diagnostic écologique	35
B-3.1 – Unités écologiques et habitats d'intérêt communautaire	35
B-3.2 – espèces animales et végétales.....	39
B-3.3 – Etat de conservation	44
B-4 – Diagnostic socio-économique	47
B-4.1 – Infrastructures, eau et énergie	47
B-4.2 – activité pastorale	48
B-4.3 – activité forestière.....	51
B-4.4 - Activité cynégétique	53
B-4.5 – Activités sportives et touristiques.....	53
SECTION C	59
ENJEUX ET ORIENTATIONS DE GESTION	59
C-1 – Objectifs de développement durables et objectifs opérationnels.....	64
C-1.1 – Enjeux du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges	64
C-1.2 – Objectifs opérationnels.....	64
C-2 – Propositions de mesures de gestion	66
C-2.1 – Mesures liées aux espèces et habitats forestiers	66
C-2.2 – Mesures liées aux milieux humides et aux espèces associées.....	67
C-2.3 – Mesures liées aux milieux ouverts et aux espèces associées	68
C-2.4 – Mesures liées à la formation, l'information et la sensibilisation	69
C-2.5 – Mesures liées à la mise en œuvre du DOCOB.....	70
C-2.6 – Mesures liées aux études complémentaires et aux suivis	71
C-3 – Modalités de contractualisation	72
C-3.1 – Contrat Natura 2000 (contrat forestier et contrat « ni – ni »).....	72
C-3.2 – Charte Natura 2000.....	73
C-3.3 – Contrat agricole : Mesure agro-environnementales et climatiques	74
C-4 – Animation du site Natura 2000.....	75

LISTE DES FIGURES

FIG.1 - CONSTITUTION DU RESEAU NATURA 2000	9
FIG.2 - RESEAU NATURA 2000 EN EUROPE.....	10
FIG.3 - RESEAU NATURA 2000 EN FRANCE	10
FIG.4 - FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE NATURA 2000 EN FRANCE	11
FIG.5 – PREMIER COPIL AUX HOUCHES	15
FIG.6 - SITES NATURA 2000 DANS LE SECTEUR DES AIGUILLES ROUGES	17
FIG.7 - RESERVES NATURELLES DANS LE SECTEUR DES AIGUILLES ROUGES	17
FIG.8 - CARTE DU SITE	19
FIG.9 – ROCHES MOUTONNEES ET GLACIER DE TRE LES EAUX	21
FIG.10 - CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE	22
FIG.11 - ZPS ET ZSC DES AIGUILLES ROUGES ET DU HAUT-GIFFRE.....	24
FIG.12 - COMBE DE LA BALME – AOUT 2014	32
FIG.13 - TABLEAU DE SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES	34
FIG.14 - UNITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES.....	36
FIG.15 - ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE HABITAT IDENTIFIEES.....	40
FIG.16 - ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX IDENTIFIEES.....	43
FIG.17 -CRITERES ET PARAMETRES D’EVALUATION DE L’ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES ET DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE	44
FIG.18 - ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS DU SITE NATURA 2000 DES AIGUILLES ROUGES	46
FIG.19 - CABANE DU VIEUX CHEPY ET DE CHALETS DE LORIAZ – 2014.....	48
FIG.20 - CHEVRES DANS LE VALLON DE BERARD (CARTE POSTALE ANCIENNE)	49
FIG.21 –UNITES PASTORALES DU SECTEUR DES AIGUILLES ROUGES	50
FIG.22 - REFUGE DU LAC BLANC	54
FIG.23 – FREQUENTATION DES RESERVES NATURELLES EN PERIODE ESTIVALE.....	55
FIG.24 - LE MASSIF DES AIGUILLES ROUGES OFFRE UN PANORAMA UNIQUE SUR LE MASSIF DU MONT-BLANC	55
FIG.25 - TRACES DE SKI HORS-PISTE DANS LA COMBE DE LA VOGEEALLE - FEVRIER 2013	57
FIG.27 - FORMATION DES AMBASSADEURS DE L’ENVIRONNEMENT DE L’UTMB – AOUT 2014	58
FIG.26 - INFORMATION SUR LE DERANGEMENT DES ESPECES DANS LE GUIDE SUR LE VOL LIBRE AU PAYS DU MONT- BLANC	58
FIG.28 – ENJEUX, OBJECTIFS ET MESURES DU SITE NATURA 2000 « AIGUILLES ROUGES »	60

PREAMBULE

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

Suivi de la démarche : Amédée Favre, Vincent BONEU (DDT 74)

Structure porteuse

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie :

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – Jean-Marc BONINO, Sandrine BOTTOLLIER

Diagnostic écologique (rédaction / cartographie) :

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie – Nadège DAVID

CREA (centre de recherche sur les écosystèmes d'altitude) – Anne DELESTRADE

Cartographie des habitats - été 2014

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie – Bernard BAL, Alizée BONZI

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – Diane NORAZ-CHABERT

Crédits photographiques

Sandrine BOTTOLLIER - Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Diane NORAZ-CHABERT - Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Référence à utiliser

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, 2015 – Document d'objectifs du site Natura 2000 « Aiguilles Rouges » - FR8201699, 75 pages et annexes.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques, scientifiques et associations	
Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 et leurs représentants : Chamonix Mont-Blanc Les Houches Servoz Vallorcine Passy Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectif	Le Président et les élus des Communautés de communes : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc Communauté de communes Pays du Mont Ainsi que l'ensemble de leur personnel Le Conseil Général de la Haute-Savoie Le Conseil Régional Rhône Alpes Le SIVM du Haut-Giffre	La Sous-Préfecture et les services de l'Etat DREAL DDT ONF ONCFS	ACCA de Chamonix ACCA de Vallorcine ACCA des Houches ACCA Passy ACCA Servoz AFP de Chamonix AFP de Vallorcine AICA Arve-Giffre ARNAR ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie CBNA CDRP74 Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc Chamonix Mont-Blanc Marathon Club des sports de Chamonix Communauté des dépendances de Pormenaz Compagnie des guides de Chamonix	Compagnie du Mont-Blanc Consort de la montagne de la Flégère CREA CRPF EDF Fédération de Chasse de Haute-Savoie Fédération de Pêche de Haute-Savoie La Chamoniarde LPO Mountain wilderness Réseau Empreintes 74 SCI des Chéserys SCP de Pormenaz SEA74 SICA Pays du Mont-Blanc SNAM Ainsi que tous les individuels, notamment les agriculteurs, qui se sont impliqués dans la démarche.

SECTION A

CONTEXTE

A-1 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE

A-1.1 - NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. **L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.**

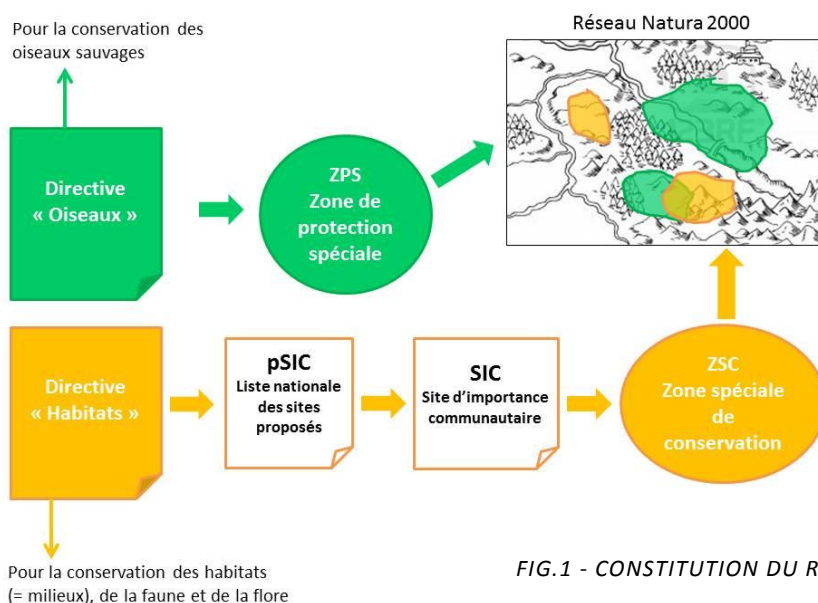


FIG.1 - CONSTITUTION DU RESEAU NATURA 2000

A-1.2 - NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC, pSIC, SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à

désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

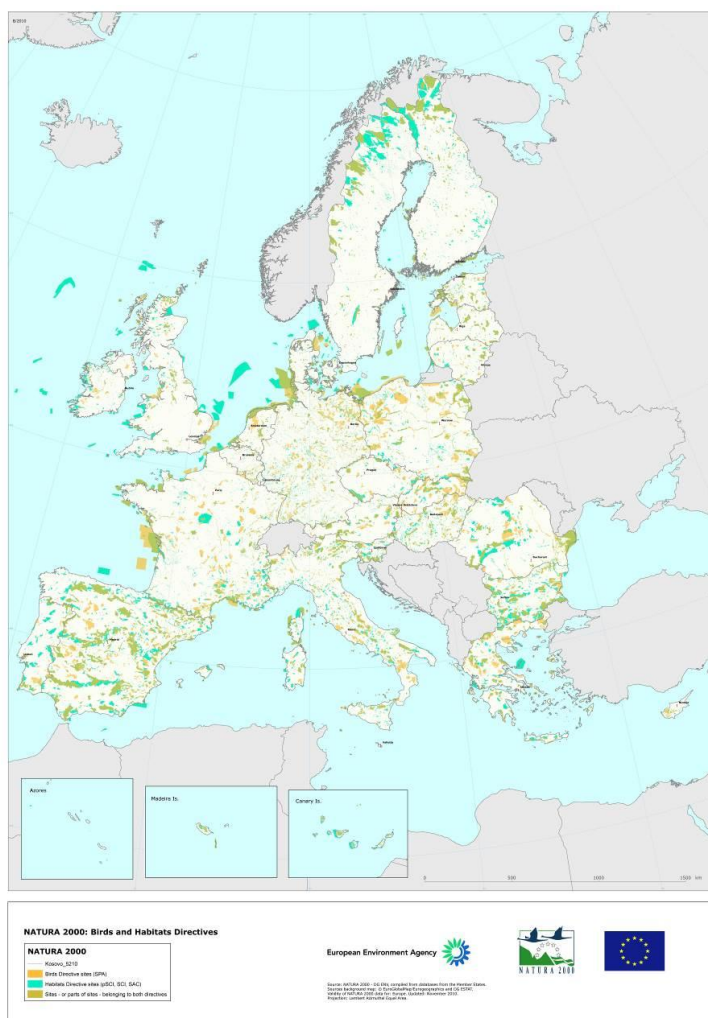


FIG.2 - RESEAU NATURA 2000 EN EUROPE

Source : Agence Européenne de l'environnement, novembre 2010

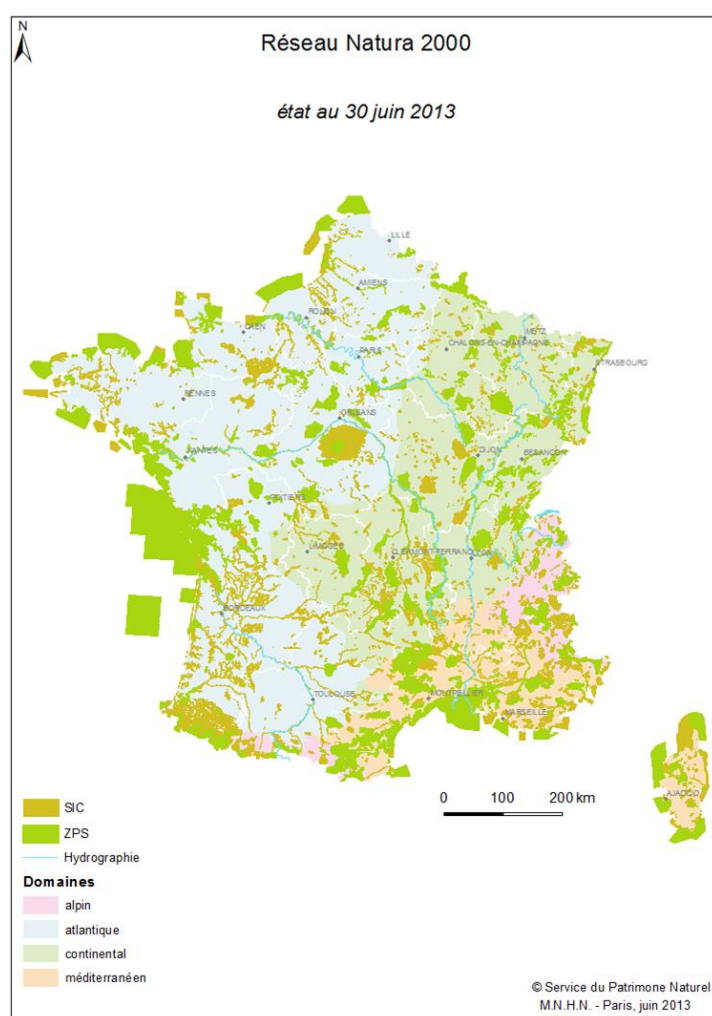


FIG.3 - RESEAU NATURA 2000 EN FRANCE

Source : Service du patrimoine naturel – MNHN – juin 2013

A-1.3 - NATURA 2000 EN FRANCE

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1 754 sites** pour 6 941 544 ha de surface terrestre et 4 154 732 ha dans le domaine marin (source : INPN, septembre 2014) :

- 1 362 sites en pSIC/ZSC au titre de la directive « Habitats, faune, flore » ;
- 392 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ».

A-1.4 - NATURA 2000 DANS LA REGION RHONE ALPES

Le réseau rhônalpin Natura 2000 compte 166 sites qui recouvrent une surface de 499 591 ha, soit 11.19 % du territoire régional avec :

- 131 sites au titre de la directive « Habitat, faune, flore » (pSIC et ZSC) qui recouvrent 423 139 ha, soit 9.47% de la surface régionale
- 35 sites au titre de la directive « Oiseaux » (ZSP) qui recouvrent 317 185 ha, soit 7.1% de la surface régionale

Source : INPN, bases de référence septembre 2014 et DREAL Rhône Alpes

A-1.5 - FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL « NATURA 2000 »

Les deux Directives européennes qui fondent le réseau Natura 2000 fixent des obligations de résultats pour l'ensemble des Etats membres mais elles leur laissent en outre la liberté de moyen pour atteindre les objectifs fixés.

L'Etat français a opté pour la mise en cohérence de différents dispositifs de protection des milieux naturels existants (contractuels ou réglementaires) avec les deux Directives. De fait, la voie de la concertation et de la contractualisation a été privilégiée.

Cette concertation est organisée à partir d'un Comité de pilotage (COPIL), qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site, qui désigne une structure porteuse (généralement une collectivité territoriale) et un Président.

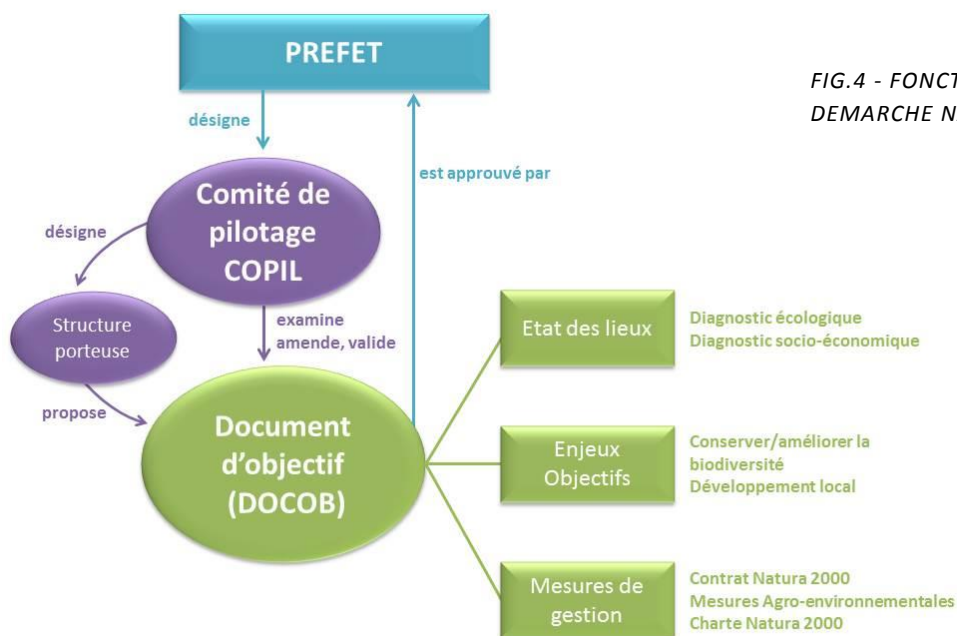


FIG.4 - FONCTIONNEMENT DE LA
DEMARCHE NATURA 2000 EN FRANCE

Ensemble ils établissent le Document d'Objectifs (DOCOB) qui contient :

- Les diagnostics écologique et socio-économique du site ;
- L'identification des enjeux et des objectifs de conservation ;
- La définition des mesures de gestion.

Après l'approbation du Docob par le Préfet, la structure porteuse suit sa mise en œuvre qui, là encore, passe par une participation active et volontaire des acteurs locaux.

Le Docob n'est pas un outil réglementaire mais un **cadre d'orientation** pour les collectivités, les usagers et les professionnels. Ainsi, le site désigné n'est pas « mis sous cloche » et les activités peuvent être maintenues car la sauvegarde du site peut nécessiter le maintien voire le développement de certaines activités.

Plusieurs dispositifs de gestion des sites peuvent être mis en place en concertation avec l'ensemble des acteurs :

- **Les contrats Natura 2000 :**

Cette démarche est volontaire. Les contrats sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans un site. Ils permettent aux contractants de mettre en œuvre des actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le DOCOB. Le contrat définit la nature des engagements pris et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'Etat et sur un fonds communautaire, le FEADER.

Les contrats Natura 2000 sont de deux types : les contrats forestiers et les contrats « ni-ni » (ni agricole, ni forestiers). Spécifiquement conçus pour la gestion des sites Natura 2000, ils sont cofinancés par le FEADER et les crédits d'Etat du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Leur mise en œuvre est décrite dans le Programme de développement rural (PDR) puis dans les Documents de mise en œuvre (DOMO) où pour chaque mesure sont précisés les objectifs poursuivis, les conditions d'éligibilité...

Concernant l'agriculture, d'autres contrats sont ouverts aux sites Natura 2000. Egalement décrits dans le PDR, ils se traduisent par la mise en œuvre de Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Ces contrats agricoles peuvent concerner des parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000 et au-delà en fonction des orientations et des objectifs du territoire décrits préalablement dans un Projet agroenvironnementale et climatique (PAEC). Les MAEC ne concernent que les parcelles déclarées à la PAC et dans ce cas, les contreparties nationales mobilisent des crédits du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

- **La charte Natura 2000 :**

Elle figure également au document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site Natura 2000. Elle comprend des engagements de l'ordre des bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières. Il peut s'agir par exemple de la mise en place de pratiques sportives ou de loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces.

A-2 - FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Aiguilles Rouges**

Date de transmission de la **ZSC** : **23 août 2010**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8201699**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Rhône-Alpes**

Localisation du site Natura 2000 : **Département de la Haute-Savoie**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **9 065 ha**

Préfet coordinateur : **Préfet de la Haute-Savoie**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Nicolas EVRARD**, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, délégué au territoire et à l'innovation.

Structure porteuse : **Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB)**

Opérateur : **CCVCMB**

Prestataires techniques (diagnostic écologique) :

Asters - Conservation d'espaces naturels de Haute-Savoie

CREA (Centre de Recherche sur les Ecosystème d'altitude)

A-3 – COMITE DE PILOTAGE ET ATELIERS DE CONCERTATION SUR LE SITE :

A-3.1 – COMITE DE PILOTAGE

Les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 ont été désignés par arrêté préfectoral le 2 novembre 2011 :

Représentant des Collectivités locales :

Mairie de Chamonix Mont-Blanc

Mairie de Servoz

Maire de Les Houches

Mairie de Vallorcine

Mairie de Passy

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc

Conseil Général

Conseil Régional

Représentant du Comité de pilotage du site Natura 2000 Haut-Giffre :

SIVM du Haut-Giffre

Représentants des propriétaires :

Syndicat des propriétaires forestiers

Syndicat des propriétaires fonciers

Représentants des usagers :

Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie

Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Compagnie des Guides de Chamonix

Syndicat des gardiens de refuge

Compagnie du Mont-Blanc SA

Association des Accompagnateurs en Montagne

EDF Unité de Production Alpes – Branche eau – Titre environnement

Représentant des Associations de protection de la nature ou personnes scientifiques qualifiées :

FRAPNA

Ligue de Protection des Oiseaux

ASTERS – Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie

Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Savoie

Association des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges

Mountain Wilderness – section Haute-Savoie

AAPPMA Arve Giffre

AICA Arve Faucigny

Conseil scientifique des Réserves Naturelles de Haute-Savoie

ALPARC – Réseau Alpin des espaces protégés

Réseau Empreintes

Etablissements publics ou services de l'Etat :

ONF – Agence départementale

ONCFS

ONEMA

DDCS

DDT

DREAL

A-3.2 - MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION SUR LE SITE

Lors de la réunion du Comité consultatif des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges du 3 novembre 2011, les représentants des collectivités ont désigné la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc comme structure porteuse de l'élaboration du DOCOB et ont nommé Nicolas EVRARD, Vice-Président de cette Communauté de Communes, comme Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges.

La suite de la démarche a été mise en œuvre en 2013 avec le recrutement d'un chargé de mission et la première rencontre du Comité de pilotage en automne. Des rencontres régulières ont par la suite été organisées sur différents sites du territoire.

Sur la proposition du Comité de pilotage, des ateliers de concertation ont rapidement été mis en place. Dans un premiers temps, ces ateliers ont été organisés par secteur géographique afin d'impliquer un maximum d'acteurs locaux. Puis, au fur et à mesure de l'avancée de la démarche, ils ont pris une direction plus thématique, en lien avec la définition des enjeux et des mesures de gestion.

	Date	Lieu
Lancement de la démarche		
Comité consultatif des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges	03/11/11	Chamonix Mont-Blanc
Comités de pilotage		
COFIL 1	25/09/13	Les Houches
COFIL 2	24/02/14	Chamonix Mont-Blanc
COFIL 3	30/03/15	Chamonix Mont-Blanc
Ateliers		
Atelier géographique – Vallorcine	13/11/13	Vallorcine
Atelier géographique – Envers des Aiguilles Rouges	25/11/13	Servoz
Atelier géographique – Balcons sud	20/12/13	Chamonix Mont-Blanc
Atelier thématique – Milieux forestiers	02/07/14	Chamonix Mont-Blanc
Atelier thématique – Milieux ouverts et rocheux	16/07/14	Vallorcine



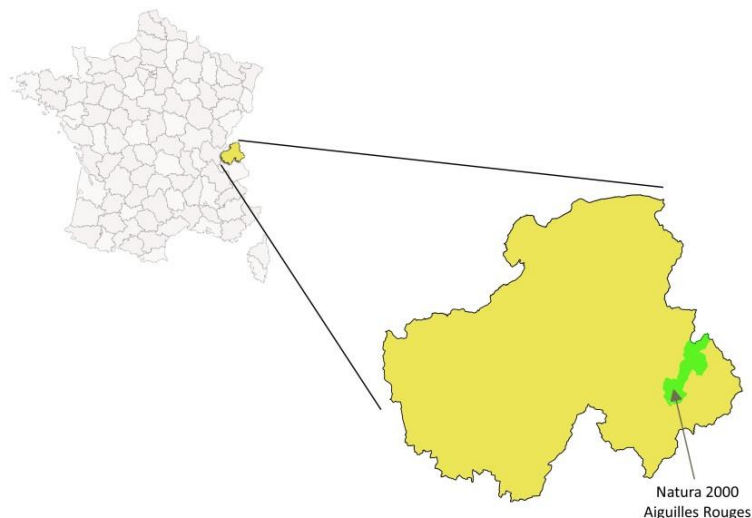
FIG.5 – PREMIER COFIL AUX HOUCHES

SECTION B

DIAGNOSTIC DU SITE NATURA 2000

B-1 – PRESENTATION GENERALE DU SITE

B-1.1 – LOCALISATION



Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges, retenu au titre de la Directive « Habitats » est situé à l'est du département de la Haute-Savoie.

D'une superficie de 9 065 hectares il s'étend sur cinq communes : Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, Les Houches, Servoz et Passy*.

*voir page 25 les précisions concernant les propriétés sur la commune de Passy

Situé en rive droite de l'Arve, il domine la Vallée de Chamonix et fait face au massif du Mont-Blanc. Son point culminant, le Mont-Buet situé à 3 086 mètres d'altitude, marque également la limite avec le massif du Haut-Giffre, et le site Natura 2000 du même nom dont il est contigu. Enfin, à son extrémité nord-est il marque la frontière avec la Suisse sur la commune de Vallorcine.

Les trois Réserves Naturelles du Vallon de Bérard, des Aiguilles Rouges et de Carlaveyron sont intégrées au périmètre du site et à elles seules représentent plus de 4 000 hectares (soit près de la moitié de la surface).

FIG. 6 - SITES NATURA 2000 DANS LE SECTEUR DES AIGUILLES ROUGES

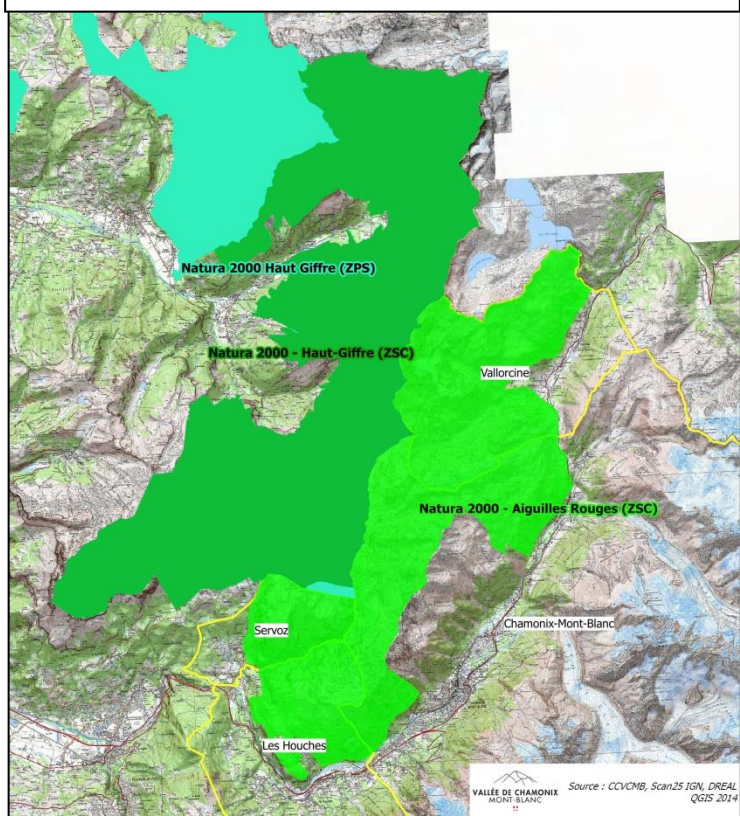
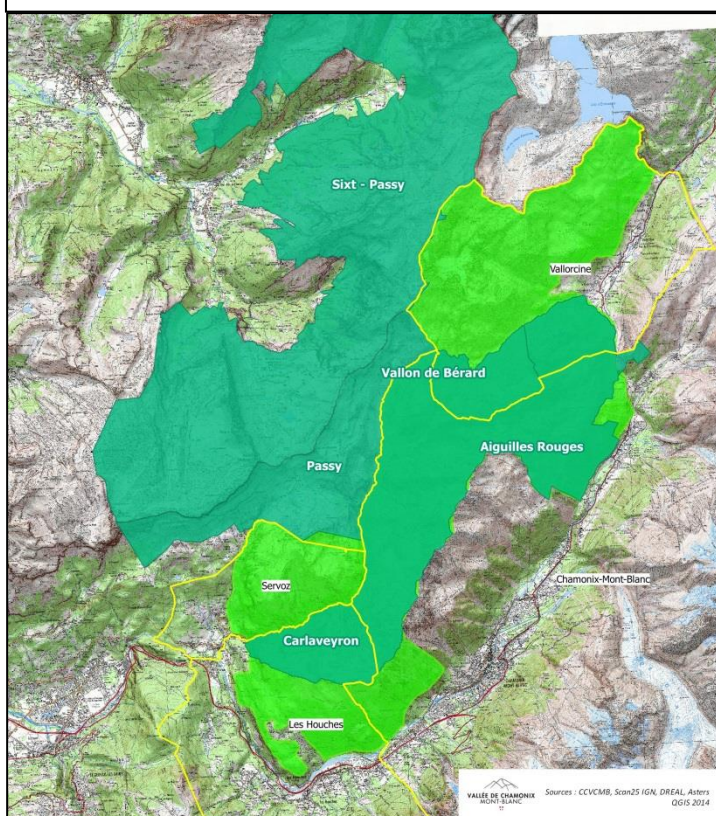


FIG. 7 - RESERVES NATURELLES DANS LE SECTEUR DES AIGUILLES ROUGES



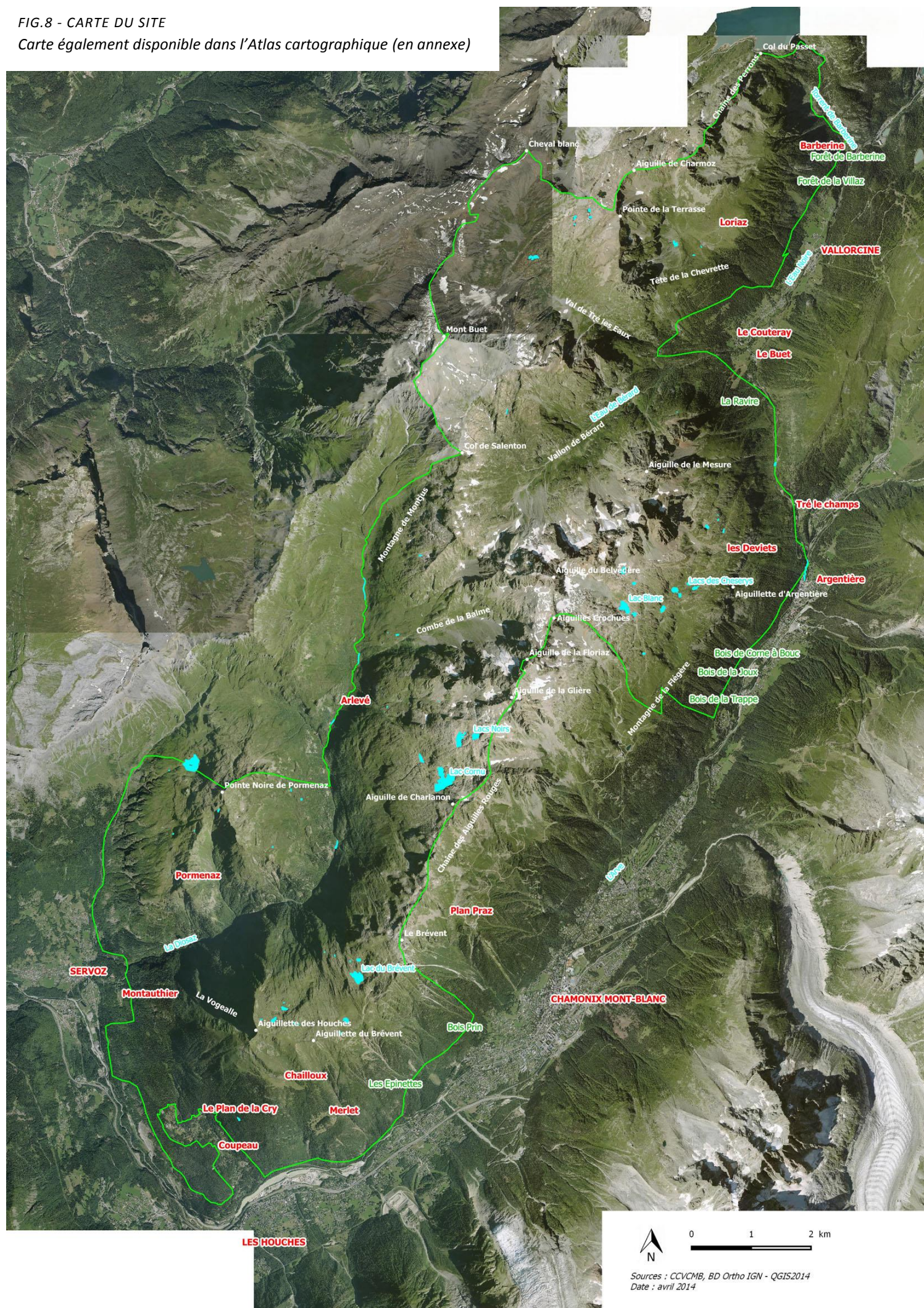
Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges se compose de plusieurs ensembles (du nord au sud) :

- Les montagnes de Barberine et Loriaz : montagnes situées aux pieds de la chaîne des Perrons de Vallorcine. Le Col du Passet, situé à son extrémité, permet le passage vers le cirque Emosson. Au nord-est, la rivière de Barberine marque la frontière avec la Suisse.
- Le Val de Tré les Eaux : vallon suspendu essentiellement rocheux et marqué par la présence du glacier du même nom. Situé aux pieds de la face nord du Buet, ce vallon est séparé de celui de Bérard par l'arête des cristaux.
- Le Vallon de Bérard : il est drainé par le torrent de l'Eau Bérard, principal affluent de l'Eau Noire. La rive droite de ce vallon, marqué par la présence de plusieurs petits glaciers reliques, est classée en réserve naturelle.
- Les Aiguilles Rouges : cet ensemble comprend une partie du versant est du massif des Aiguilles Rouges avec la montagne de la Flégère, la zone des lacs (lac Blanc et lacs des Cheserys), la Remuaz et la Ravire ainsi que les bois de pieds de versant : les bois de la Trappe, de la Joux, de Corne à Bouc, du Plagnolet et le Béchar (au nord), les Epinettes et Bel lachat (au sud). Les domaines skiables du Brévent et de la Flégère sont exclus du périmètre.
- L'envers des Aiguilles Rouges : partie occidentale du massif qui s'étend du Col de Salenton jusqu'à la réserve naturelle de Carlaveyron. Ce territoire regroupe au nord des zones très sauvages, comme la montagne de Montjus ou la combe de Balme, et au sud des espaces plus fréquentés comme le Brévent, l'Aiguillette des Houches ou la Vogealle.
- La montagne de Pormenaz et les gorges de la Diosaz : cette montagne est isolée du reste du massif des Aiguilles Rouges par la vallée sauvage et boisée de la Diosaz. Cet ensemble comprend uniquement la partie sud de la montagne, située sur la commune de Servoz, dominée par la pointe noire de Pormenaz et avec une partie du lac du même nom.
- Le balcon sud des Houches : il s'agit de la limite sud du site Natura 2000. Situé en rive droite du coude de l'Arve, il est essentiellement composé de forêts et d'alpages plus ou moins accessibles. On retrouve de nombreux lieux-dit : les Grosses pierres, la Trappe, les Peutets, Samotheux, Merlet, Chailloux... Seul le hameau de Coupeau n'est pas compris dans le périmètre.

Voir carte (Fig.8) en page suivante

FIG.8 - CARTE DU SITE

Carte également disponible dans l'Atlas cartographique (en annexe)



B-1.2 – GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE

Le massif des Aiguilles Rouges fait partie des massifs cristallins externes. D'une superficie de 280 km² environ et de direction générale NNE-SSW, il est situé pour moitié en France et se prolonge en Suisse. Son point culminant se situe au sommet du Belvédère (2 965 m), et son point bas se trouve dans la vallée du Rhône, en aval de Martigny (Suisse), à 450 m environ.

Pour sa partie française, le massif des Aiguilles Rouges fait face d'un côté au massif du Mont-Blanc, dont il est séparé par la vallée de Chamonix, et de l'autre aux contreforts des Fiz dont il est séparé par le torrent du Souay. Cette partie du massif comprend la chaîne des Aiguilles Rouges proprement dite (de l'Aiguillette du Brévent à l'Aiguille de Mesure) la chaîne des Perrons (de l'Aiguille de Loriaz au col du Passet) et la montagne de Pormenaz (située entre les gorges de la Diosaz et le torrent du Souay).

Cette partie française de la chaîne est très homogène et sa ligne de crête, qui s'étend de l'Aiguillette du Brévent au Grand Perron (sur près de 15 km), n'est interrompue qu'une fois par le torrent de l'Eau de Bérard.

HISTOIRE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE

Voir Fig.10 : Carte géologique simplifiée

ERE PRIMAIRE (-540 à -295 Ma):

Au Carbonifère (fin de l'ère primaire), les Alpes n'existent pas encore et le relief correspond à une pénéplaine couverte de forêts tropicales et de marécages. Mais c'est à cette époque que débute l'orogénèse hercynienne. Les schistes cristallins, roches aujourd'hui les plus répandues sur le massif des Aiguilles Rouges, témoignent de ces événements qui ont affectés le socle des Alpes.

Le bâti est affecté de failles et de diaclases d'une orientation méridienne où se mettent en place les granites intrusifs, que l'on retrouve aujourd'hui à Pormenaz et à Vallorcine. Les bassins d'effondrement encastrés dans les roches cristallines se remplissent de roches détritiques (argilites sombres de Monthvauthier).

ERE SECONDAIRE (-296 à - 66 Ma) :

Après une longue période d'érosion, une mer peu profonde envahit la plate-forme continentale au Trias (début de l'ère secondaire). Une couverture sédimentaire se dépose sous forme de bancs gréseux, aujourd'hui visibles au sommet de l'Aiguille du Belvédère mais aussi, et surtout, à proximité du Vieil Emosson (Suisse) où ils portent des traces de dinosaures.

A cette époque, quelques étendues de terre subsistent quand même et les futurs massifs du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges sont une plaine envahie par la mer. Le massif des Aiguilles Rouges est séparé du Mont-Blanc par un bassin d'une trentaine de kilomètres où s'accumulent des milliers de sédiments du Trias jusqu'à l'ère Tertiaire.

ERE TERTIAIRE (- 65 à -1.65 Ma):

L'orogénèse alpine rapproche le massif du Mont-Blanc des Aiguilles Rouges. En les déformant, elle dégage également leur couverture sédimentaire qui glisse par-dessus la chaîne des Aiguilles Rouges. Celle-ci est ainsi déplacée vers l'extérieur de la chaîne sous la forme de nappe : la nappe de Morcles.

Le plissement alpin, de direction NE-SW, traduit l'orientation générale du massif des Aiguilles Rouges et la formation sédimentaire du synclinal de Chamonix. Cette déformation tardive affecte à la fois les

surfaces d'érosion hercynienne et leur couverture triasique. C'est dans cette direction « alpine » que l'on retrouve de nombreuses failles, notamment la faille de la Remuaz, où se met en place le quartz.

ERE QUATERNAIRE (-1.64 Ma) :

Plusieurs périodes glaciaires se succèdent et laissent leurs empreintes sur le paysage actuel (roches moutonnées, lacs, stries...). Depuis, ce sont les éboulis, encore très actifs, et les agents météoriques (pluie, alternance gel et dégel) qui affectent les formations en place.

GEOMORPHOLOGIE

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc résulte d'une érosion fluvio-glaciaire et si, contrairement au massif du Mont-Blanc, le massif des Aiguilles Rouges est pratiquement dépourvu de glaciers, il porte les traces nettes du travail de ces deniers. De nombreuses formes glaciaires sont ainsi observables sur l'ensemble du massif : roches moutonnées, striées, polies, lacs résultants de surcreusement glaciaires (lac Blanc, lac des Chéserys ...), épaulements, moraines, cirques (Vallon de Bérard)... Enfin, le fond de la vallée est rempli d'alluvions lacustres et torrentielles.

Quelques glaciers erratiques subsistent malgré tout, comme derniers témoins de l'histoire du massif : glacier de Tré les Eaux, glacier de Beugeant, Glacier d'Anneuley, glacier de Bérard, glacier de la Floria...



FIG.9 – ROCHES MOUTONNEES ET GLACIER DE TRE LES EAUX

Les sols présents sont typiques des sols alpins sur roches acides mais d'une grande variété due aux étages bioclimatiques. Ainsi, les pentes du versant sud-est (versant de Chamonix) sont très boisées jusqu'à 2 000 mètre d'altitude. Au-delà la forêt d'épicéa et de mélèzes fait place aux rhododendrons et aux pelouses alpines puis, vers 2 300 mètres, aux éboulis rocheux. Le versant nord-ouest, beaucoup plus sauvage, comporte moins de forêt excepté dans la vallée très étroite de la Diosaz.

LES ROCHES DES AIGUILLES ROUGES :

Le massif est composé essentiellement de roches siliceuses et cristallines. Ainsi, ce sont les roches métamorphiques qui affleurent en majorité : gneiss, micaschistes.

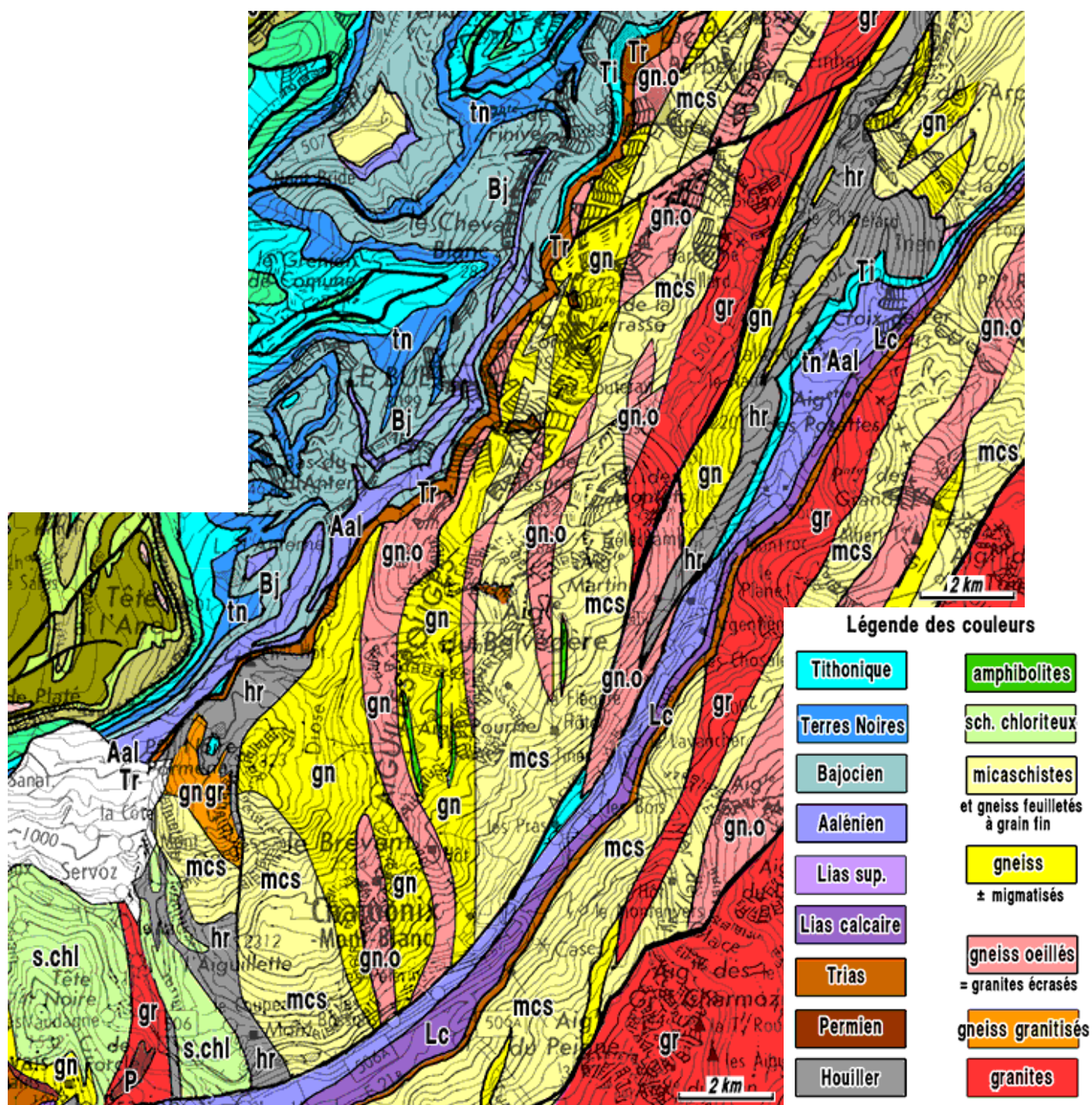
Deux petits affleurements de granite sont présents, au Nord-Est et à l'Ouest : le granite de Promenaz et le granite de Vallorcine.

Les terrains sédimentaires constituent toute sa partie ouest (Montvauthier, Pormenaz...) et quelques roches sont visibles, çà et là : au sommet du Belvédère et bien évidemment entre le Buet et Émosson. Ils se composent essentiellement de schistes, grès, conglomérats et quartzites.

La couleur rouge qui donne son nom au massif des Aiguilles Rouges est due à une oxydation du fer des gneiss à l'époque permienne (ERE PRIMAIRE) où une émergence a mis à nu les gneiss qui ont été ainsi altéré par l'érosion.

FIG.10 - CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE

Source : <http://www.geol-alp.com>



B-1.3 - CLIMAT

Le régime thermique de la vallée de Chamonix est déterminé à la fois par sa continentalité et d'importante disparité locales dues à sa situation montagnarde (vallée encaissée entourée de hauts sommets). De nombreuses différences sont observables entre l'hiver et l'été mais également entre le fond de vallée et les sommets et enfin entre les différents versants des massifs.

Les précipitations annuelles peuvent ainsi varier entre 1000 mm pour les fonds de vallée à plus de 2500 mm sur les sommets, d'autant que le massif des Aiguilles Rouges est un important pôle de condensation des masses nuageuses.

D'importante différence sont également observable entre les saisons :

Les températures hivernales peuvent être très froides et celles de l'été peuvent être relativement chaudes. Les précipitations ont lieu toute l'année mais les maximas sont observables en hiver, sous forme de neige, et en été avec les orages auxquels s'ajoute la fusion de glacier en altitude (phénomène moindre sur le secteur du massif des Aiguilles Rouges).

Entre le fond de vallée et les hauts sommets :

En altitude, les températures sont en général plus froides (le gradient thermique étant particulièrement élevé au début de l'été), les précipitations plus abondantes et les vents beaucoup plus violents. En effet, le fond de vallée, de par son orientation, est relativement bien protégé des vents dominants qui sont majoritairement de secteur ouest en altitude.

Enfin, de par son exposition, le massif des Aiguilles Rouges dans sa partie est a un climat plus tempéré qui se traduit par le développement d'essences végétales héliophiles et thermophiles.

B-1.4 - HYDROGRAPHIE

Du fait de la présence d'un substrat peu perméable et de nombreux replats, l'eau est largement présente sur le sol superficiel, notamment lors de la fonte des neiges (Pormenaz, Carlavayron...) mais aussi de façon permanente avec de nombreux torrents et des zones humides. Par ailleurs, l'héritage glaciaire du territoire des Aiguilles Rouge a été à l'origine de la création de nombreux lac (lac Blanc, lac du Brevent, lac Cornu...).

Le réseau hydrographique du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges se répartit sur trois bassins versants distincts :

- La partie nord-ouest du site qui comprend le massif de Pormenaz, l'envers des Aiguilles Rouges et la quasi-totalité de la réserve naturelle de Carlavayron, alimente le torrent de la Diosaz (affluent de l'Arve) ;
- La partie nord du site qui comprend la montagne de Barberine, Loriaz, Tré les Eaux et le Vallon de Bérard alimente l'Eau Noire (qui se jette dans le Rhône dans sa partie suisse, en amont du Léman) ;
- La partie sud-est du massif des Aiguilles Rouges avec notamment les versants boisés côté Chamonix et les balcons sud des Houches qui alimente l'Arve.

B-2 – CONTEXTE GENERAL

B-2.1 – COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000 AIGUILLES ROUGES

Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges s'étend sur cinq communes : Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, Les Houches, Servoz et Passy.

Commune	Surface de la commune	Surface du site Natura 2000 situé sur la commune	Part de la commune sur le site	Part de la surface du site par rapport à la surface de la commune
Chamonix Mt-Blanc	24 534 ha	3 288.13 ha	36.36 %	13.40 %
Les Houches	4 689 ha	1 351.54 ha	14.94 %	28.82 %
Servoz	1 346 ha	926.47 ha	10.25 %	68.83 %
Vallorcine	4 444 ha	3 415.38 ha	37.76 %	76.85 %
Passy	8 001 ha	62.32 ha	0.69%	0.78 %
			100 %	Source : calcul SIG

Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges est pour plus des deux tiers de sa surface étendu sur les communes de Chamonix et de Vallorcine, qui représentent respectivement 36.35% et 37.77 % de la surface totale du site Natura 2000. La commune de Vallorcine est par ailleurs tout particulièrement concernée, étant donné que le site couvre plus de 76% de sa surface.

A contrario, la commune de Passy est peu concernée par le site des Aiguilles Rouges avec à peine 62ha couverts, soit moins de 1% de la surface totale du site. Cette commune est plus largement concernée par le site Natura 2000 du Haut Giffre, qui couvre près de 45% de sa superficie. Il est d'ailleurs important de signaler que la ZPS Natura 2000 du Haut-Giffre inclut également ce morceau de territoire qui est inscrit dans le périmètre de la ZSC des Aiguilles Rouges. Le DOCOB du site Natura 2000 du Haut-Giffre, actuellement en cours d'élaboration et intégrant à la fois la ZSC et la ZPS, traitera plus particulièrement de cette partie du territoire de la commune de Passy.

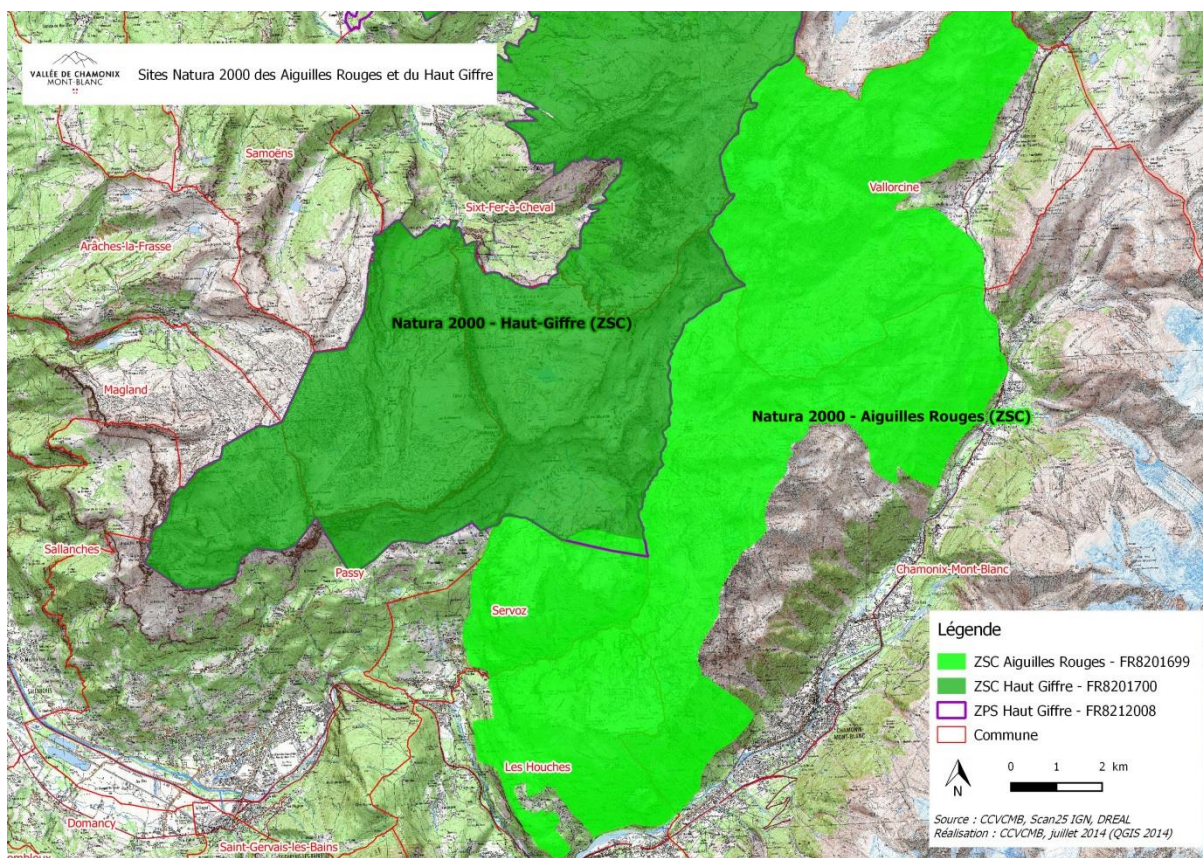


FIG.11 - ZPS ET ZSC DES AIGUILLES ROUGES ET DU HAUT-GIFFRE

B-2.2 – STATUT FONCIER DU SITE

La zone d'étude couvre 9 065 hectares répartis sur près de 2 200 parcelles.

Commune	Nombre de parcelles	Surface*
Chamonix Mont-Blanc	991	3 288.13 ha
Les Houches	430	1 351.54 ha
Servoz	93	926.47 ha
Vallorcine	610	3 415.38 ha
Passy	NC	62.32 ha

**Source : calcul d'après le SIG (les surfaces ainsi calculées peuvent sensiblement varier par rapport aux surfaces réelles)*

La grande majorité de ces parcelles sont des propriétés communales, qui représentent plus des 2/3 de la surface totale du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges.

Le site se caractérise également par de grandes propriétés privées, notamment dans les alpages qui sont souvent gérés par des structures collectives. Certaines de ces structures sont même spécifiques à la Vallée : les sociétés de consorts. Egalement appelées « consortages », ce sont de très anciennes formes de propriété collective héritées de l'histoire agro-pastorale du territoire. Chaque membre, chaque consort, possède un ou plusieurs « fonds » (un droit d'inalper une vache) qui se transmettent par héritage et peuvent se partager. Aujourd'hui, bon nombre de ces sociétés de consorts sont encore très actives, certaines se sont structurées en SCI (ex/ Montagne des Cheserys) ou sont devenues membres d'une Association Foncière Pastorale (AFP).

Le territoire de la Vallée de Chamonix compte également deux AFP : l'AFP de Chamonix Mont-Blanc et l'AFP de Vallorcine. A ce jour, seule l'AFP de Vallorcine gère des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000 ; à savoir 237 parcelles pour une surface de 3 385 ha. Ces AFP sont en perpétuelle évolution avec régulièrement de nouvelles adhésions de propriétaires par exemple en 2014, la Montagne de la Flégère projette d'intégrer l'AFP de Chamonix.

Enfin, outre ces anciennes sociétés d'alpage, on trouve également de grandes propriétés privées individuelles qui possèdent de grands ensembles pastoraux, notamment sur la commune des Houches à Carlaveyron et Chailloux.

Il faut également noter la présence de 3 parcelles gérées par l'Etat dans la forêt domaniale de Vallorcine.

Enfin, quelques secteurs sont composés de parcelles privées très morcelées, essentiellement sur les bas de versant, en limite de site Natura 2000, dans des secteurs de forêt ou dans des zones habitées (Barberine, Coupeau).

➔ Le site est essentiellement composé de grandes parcelles communales ou de terrain gérés par des structures collectives (AFP, SCI, SCP...). Ces statuts fonciers devraient faciliter la mise en œuvre de contrat dans le cadre de Natura 2000.

Données administratives	Nbr	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000*
Propriétés communales	329 parcelles	Chamonix Mt-Blanc Les Houches Vallorcine Passy	Les propriétés communales sont majoritaires sur le site : ▪ Chamonix : 127 parcelles (2 125.43 ha) ▪ Les Houches : 125 parcelles (902.98 ha) ▪ Vallorcine : 75 parcelles (3 381.51 ha) ▪ Passy : 2 parcelles (210.70 ha) Seule la commune de Servoz ne possède aucune parcelle à l'intérieur du périmètre Natura 2000. La commune de Passy est propriétaire de deux parcelles sur le territoire de la commune de Chamonix Mont-Blanc (secteur de Montjus)
Propriétés privées collectives ▪ SCP de la Montagne de Pormenaz ▪ Communauté des dépendances de Pormenaz ▪ Société des consorts de la montagne de la Remuaz ▪ Société des consorts de la montagne des Cheserys	16 parcelles (Servoz) + parcelles situées sur la commune de Passy 19 parcelles 2 parcelles 19 parcelles	Montagne de Pormenaz (Servoz) Montagne de Pormenaz (Servoz) Montagne de la Remuaz (Chamonix Mont-Blanc) Montagne des Cheserys (Chamonix Mont-Blanc)	Surface totale : 727.95 ha (Servoz) ainsi que 62.32 ha localisées sur la commune de Passy (, soit 790.20 ha (d'après le calcul SIG), compris en intégralité dans le périmètre Natura 2000 Surface totale : 213.33 ha dont 189.34 ha dans le site Natura 2000 Surface totale : 138.45 ha (inclus en totalité dans le site Natura 2000) Surface totale = 560.43 ha (inclus en totalité dans le site Natura 2000)
Grandes propriétés privées individuelles	58 parcelles	Arlevé (Chamonix) Carlaveyron et Chailloux (les Houches)	Arlevé : 2 propriétaires, 36 parcelles, 234.25 ha Carlaveyron et Chailloux : 2 propriétaires, 24 parcelles, 315.81 ha Ces grandes propriétés privées sont situées dans des secteurs de montagne.
Petites propriétés privées	1 678 parcelles	/	Chamonix Mont-Blanc : 807 parcelles à Argentière Les Houches : 281 parcelles (secteurs de Merlet, Montvauthier, Les Peutets, Coupeau, Samoteux) Servoz : 58 parcelles Vallorcine : 532 parcelles, notamment dans les secteurs de Barberine et les Vouillent Ces parcelles sont souvent situées en pied de versant, à proximité des zones urbanisées.
Etat	3 parcelles	Forêt domaniale de Vallorcine	Surface totale : 37.66 ha
AFP	2	AFP de Chamonix	Surface totale: 1 411 ha Nombre total de parcelles : 83 Surface en site Natura 2000 : 0

			Cette AFP n'a à ce jour aucune parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 mais la Montagne de la Flégère (530 ha) est actuellement en train de faire les démarches nécessaires pour l'intégrer.
		AFP de Vallorcine	Surface totale : 4 135 ha Nombre total de parcelles : 2 836 Surface en site Natura 2000 : 3 385 ha Nombre total de parcelles en site Natura 2000 : 237 parcelles. Cette AFP, créée en 1992, est très active sur le territoire. Une grosse partie de sa surface est incluse dans le périmètre Natura 2000, notamment l'alpage de Loriaz.

**Source : calcul des surfaces d'après le SIG (les surfaces ainsi calculées peuvent sensiblement varier par rapport aux surfaces réelles)*

Voir carte 2 – Structuration foncière du territoire (dans l'Atlas cartographique en annexe)

B-2.3 – CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET POLITIQUES TERRITORIALES

STRATEGIE D'AVENIR POUR LE MONT-BLANC

La Stratégie d'avenir est placée sous l'égide de l'Espace Mont Blanc, organe de coopération transfrontalière qui depuis 20 ans s'attache à proposer les meilleurs outils pour une gestion maîtrisée du territoire du Mont-Blanc. Déclinée en plan d'action, elle est appelée à devenir l'instrument structurant des politiques publiques menées autour du Mont-Blanc.

Actuellement en cours de finalisation, le programme d'action de la Stratégie d'avenir servira de feuille de route pour les années futures et de base aux programmations européennes 2014-2020. Ce travail nourri par les débats menés lors des phases de concertation a mis en exergue la nécessité de rechercher des solutions innovantes pour garantir un équilibre entre les exigences liées à :

- La préservation de l'exceptionnalité du massif, la richesse de sa biodiversité, l'exemplarité du territoire face aux enjeux du changement climatique et du développement durable, gages d'une meilleure reconnaissance internationale.
- La nécessité de favoriser une économie respectueuse de la ressource et porteuse de valeur ajoutée pour garantir la conservation sur le territoire des retombées économiques.

Animation de la démarche : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

SAGE DU BASSIN DE L'ARVE

Une démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) est en cours sur le territoire. Cet outil vise à améliorer la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Arve, en assurant en particulier l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce SAGE suit les directives du SDAGE Rhône Méditerranée Corse mais définit, à l'échelle locale, des préconisations et des orientations de gestion qui soient appropriables et applicables localement. Son élaboration est réalisée de manière locale et concertée avec la commission locale de l'eau qui regroupe élus, usagers et représentants de l'Etat.

Dans le cadre de cette démarche, Asters a réalisé une pré-localisation des zones humides potentiellement présentes sur les 106 communes concernées. Pour les réserves naturelles du Massif des Aiguilles Rouges, une vérification de terrain est réalisée depuis 2012 par les agents de terrain d'Asters, conformément au Plan de gestion.

Animation de la démarche : SM3A (Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords).

PSADER DU PAYS DU MONT-BLANC

Le Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) est le volet agricole du CDDRA. Il s'intègre dans l'axe 3 de ce dernier. Le territoire du PSADER regroupe les 14 communes du Mont-Blanc soit l'intégralité des territoires de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

Validé fin 2009, il s'est achevé en avril 2013 mais un nouveau projet de candidature est en cours.

Deux enjeux ont été plus particulièrement identifiés pour le territoire :

- Maintenir une activité agricole viable économiquement et vivable sur le territoire ;
- Développer la filière bois sur le territoire et faire reconnaître la multifonctionnalité de la forêt.

Animation de la démarche : Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

PPT DU PAYS DU MONT-BLANC

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un outil proposé par la Région Rhône Alpes en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Le PPT du Pays du Mont-Blanc regroupe les 14 communes du Mont-Blanc.

Validé en 2009, sa mise en œuvre s'étend jusqu'en début d'année 2016 (prolongement accepté par la Région Rhône Alpes en 2014) et comprend 5 volets :

- Volet 1 : animation du PPT
- Volet 2 : Accompagnement pastorale et structuration collective
- Volet 3 : Travaux d'amélioration pastorale
- Volet 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux et de la biodiversité
- Volet 5 : Multi-usage du domaine pastoral : accueil en alpage, tourisme, valorisation du patrimoine et communication.

La préparation d'un nouveau contrat sera lancé fin 2015.

Animation de la démarche : Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DU MONT-BLANC

La Charte forestière de territoire est un outil permettant de mobiliser les acteurs publics et privés sur la place de la forêt et du bois dans le développement du territoire.

Cette Charte, qui regroupe les 14 communes du Mont-Blanc, a été validée en 2009. Les engagements contenus dans cette charte sont pris jusqu'en fin d'année 2014 et il est prévu d'élaborer une nouvelle charte, dans la continuité de cette première version, dès l'automne 2014.

Animation de la démarche : Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

➔ ***L'engagement simultané du territoire dans les trois démarches que sont le PSADER, le PPT et la Charte forestière sur un même périmètre avec une maîtrise d'ouvrage unique est un atout pour le développement cohérent de cet espace. Par ailleurs, le renouvellement coordonné de ces démarches territoriales étant concomitant à l'élaboration du présent DOCOB, les enjeux et les objectifs définis pour le site des Aiguilles Rouges pourront être intégrés aux futurs plans d'action de ces démarches.***

PLU / POS ET PPR

La commune de **Chamonix Mont-Blanc** est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005 (dernière révision en 2010). Le territoire du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges est classé en zone N (zone naturelle ou forestière) ou en zone Nc (espace naturel productif) pour les secteurs du Brévent, de la Flégère (en limite de site), des Cheserys et le bas de la Combe de la Balme.

La commune possède par ailleurs un Plan de Prévention des Risques (PPR), approuvé en 1992, dont le volet PPRI (risques d'inondations) a été révisé et approuvé en 2002, et le PPRA (risques d'avalanches) en mars 2010.

Le PLU de la commune de **Vallorcine** a été approuvé en 2004. Les terrains situés dans le périmètre du site Natura 2000 sont pour la plus grande majorité classés en zone N. Quelques secteurs en pied de versant sont en zone Np (zone naturelle paysagère et de loisir), Nh (zone naturelle comportant des constructions) pour le secteur du Couteray, ou Nt (zone tourisme et sport) pour les secteurs de la Poya ou de la cascade de Bérard. Le PPR de la commune a été approuvé en 1992.

Servoz possède également un PLU, dont les dernières modifications ont été apportées en 2011. Le secteur de Pormenaz est classé en zone N avec quelques secteurs en zone Nh, au niveau notamment des chalets d'alpage. Le PPR a été validé en 1991 et sa dernière révision remonte à 2011.

Aux Houches, le document d'urbanisme en vigueur est un Plan d'Occupation des Sols, approuvé en 1985 et dont la dernière révision simplifiée date de mars 2011. Les parcelles comprises dans le périmètre du site Natura 2000 sont en grande majorité classées ND (zone de protection de site), quelques parcelles sont NA (zone d'urbanisation future), essentiellement en limite de site, sur le secteur de Coupeau.

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VALLEE DE CHAMONIX

Dès 2009, les communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc se sont mobilisées pour élaborer un Plan climat énergie territorial. Première station de montagne française à relever un tel défi, la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix a ambitionné de développer une démarche exemplaire et vertueuse autour d'une stratégie d'atténuation et une stratégie de réduction face aux changements climatiques.

Axes de la stratégie d'atténuation :

- Développement des énergies renouvelables : filière bois, hydroélectricité...
- Aménagement du territoire et urbanisme : économies d'énergie, énergies renouvelables...
- Secteur des transports : transport en commun, mobilité douce...
- Déchets : tri-sélectif, compostage...

Axes de la stratégie d'adaptation :

- Aménagement du territoire : surveillance de l'évolution des risques naturels
- Préservation de la biodiversité : développement et entretien des trames vertes et bleues, réserves naturelles...
- Sensibilisation du public : actions en direction de tous les publics
- Tourisme : faire évoluer l'offre et la demande.

➔ ***Le DOCOB doit d'être compatible avec ces éléments réglementaires. Il se doit également d'intégrer l'ensemble des démarches mises en œuvre et répondre à la politique territoriale actuellement menée sur le territoire.***

B-2.4 – INVENTAIRES ET CLASSEMENTS EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont issues d'inventaires lancés en France en 1982. Il s'agit d'un instrument de connaissance des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Ces inventaires doivent être consultés dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de Type I** : secteurs homogènes de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Quatre ZNIEFF de Type I sont incluses dans le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges.
- **ZNIEFF de Type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Deux zones sont présentes sur le secteur, la ZNIEFF « Massif du Mont-Blanc et ses annexes » qui couvre la partie sud du site Natura 2000 (massif des Aiguilles Rouges, balcons sud des Houches...) et celle du « Haut-Faucigny » incluant tout le secteur nord, depuis le Vallon de Bérard jusqu'à Barberine.

Numéro	Nom	Surface totale
ZNIEFF de Type I		
820031661	Vallon de Tré les Eaux et de l'Eau Noire	353 ha
820031619	Les Aiguilles Rouges, Carlaveyron et le Vallon de Bérard	4 751 ha
820031654	Gorges de la Diosaz	1 298 ha
820031644	Pentes rocheuses en rive droite de l'Arve de Pré voisin aux montées Pellissier	598 ha
ZNIEFF de Type II		
820031668	Massif du Mont-Blanc et ses annexes	41 197 ha
820031567	Haut Faucigny	29 425 ha

Voir carte 3 – Localisation des ZNIEFF de type I et II (dans l'Atlas cartographique en annexe)

SITES CLASSES ET SITES INSCRITS

Ces sites, naturels ou bâtis, présentent un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques). Aucun règlement spécifique ne s'applique à proprement parler mais ce classement a pour effet de soumettre toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux à une autorisation spéciale du Ministre chargé des sites ou du Préfet de département.

Dans le périmètre du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges on retrouve deux sites classés :

- « Le Balcon du Mont-Blanc » : 470 ha en balcon au-dessus du village des Houches ;
- une partie du site « Lac vert, lac de Moëde et lac d'Anterne », le lac de Moëde étant plus communément appelé Lac de Pormenaz.

Ainsi que deux sites inscrits :

- Les gorges de la Diosaz (75 hectares) ;
- Le hameau de Tré le Champs et ses abords (38 ha), en partie seulement.

Voir carte 4 – Localisation des sites inscrits et des sites classés (dans l'Atlas cartographique)

RESERVES NATURELLES NATIONALES

Trois réserves naturelles nationales sont incluses dans le périmètre du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges :

- La Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges, formées essentiellement de roches siliceuses et cristallines, elle constitue un observatoire privilégié, face aux glaciers et aux sommets du massif du Mont-Blanc. Du fait de l'importante amplitude altitudinale de cette réserve, la flore offre une diversité spectaculaire avec une multitude de plantes adaptées aux conditions de vie extrême de la réserve.
- La Réserve Naturelle de Carlaveyron : Installé dans un amphithéâtre glaciaire, elle s'apparente à un jardin aquatique composé de ruisselets, lacs, marais, tourbières et gouilles. La combinaison entre humidité et altitude ont d'ailleurs déterminé l'implantation d'une flore spécifique et rare.
- La Réserve Naturelle du Vallon de Bérard qui s'étend sur le versant nord de la chaîne des Aiguilles Rouges, en rive droite du torrent de l'Eau de Bérard. Elle culmine à 2965 m à l'Aiguille du Belvédère, et son point le plus bas est à 1700 m dans le vallon de Bérard. La majeure partie du territoire recouvre les étages alpin et nival, et est marqué par la présence **de petits glaciers reliques**.

Numéro	Nom	Classement	Superficie classées
FR3600018	Aiguilles Rouges	23/08/1974 (reclassement 27/01/2010)	3 276 ha
FR3600103	Carlaveyron	05/03/1991	598.90 ha
FR3600107	Vallon de Bérard	17/09/1992	539.70 ha

Source : www.reserves-naturelles.org

Ces trois réserves constituent un ensemble protégé contigu de plus de 4 400 ha sur le territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Parfois regroupées sous la dénomination commune de « Réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges », elles sont par ailleurs limitrophes des Réserves naturelles

de Passy et de Sixt-Passy et forment ainsi un grand espace de montagne protégé de plus de 15 000 hectares.

Voir carte 5 – Localisation des Réserves Naturelles Nationales (dans l'Atlas cartographique)

Les réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges constituent près de la moitié de la surface du site Natura 2000. Elles disposent d'un plan de gestion unique, élaboré par Asters pour la période 2012-2022, validé en Comité consultatif des réserves puis par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) en 2013. Ce plan de gestion précise les principaux enjeux et décline un programme d'action, intégré au présent DOCOB.

ESPACES NATURELS SENSIBLES.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites reconnus par le Conseil général car ils présentent des qualités certaines, compte tenu de la qualité des biotopes présents et de leurs caractéristiques paysagères. Le cadre d'intervention de cette démarche, sans valeur réglementaire, est fixé par le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), validé par l'Assemblée Départementale en octobre 2007 pour la période 2008-2014.

Toutes les réserves naturelles de Haute Savoie font partie des ENS, en tant que site « RED », et constituent ainsi le Réseau Ecologique Départemental de Haute Savoie. De plus, en novembre 2013, la commune de Chamonix Mont-Blanc s'est portée acquéreur de la Combe de la Balme, vaste vallon d'altitude de 673 hectares, située sur l'envers des Aiguilles Rouges et ainsi préservée de l'importante fréquentation. Suite à la demande de la Commune, ce site a également intégré le réseau RED en juin 2014.



FIG.12 - COMBE DE LA BALME – AOUT 2014

Ces ENS sont des espaces gérés directement par les collectivités en fonction des notices de gestion en vigueur (plan de gestion pour les réserves, notice d'intention de gestion spécifique pour la Combe de la Balme).

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Cet inventaire, réalisé à l'échelle départementale, a permis de recenser 2 455 zones humides en 2012. Parallèlement depuis 2012, dans le périmètre des réserves naturelles du Massif des Aiguilles

Rouges, cet inventaire est alimenté par le recensement des zones humide du SAGE de l'Arve engagé par Asters dans le cadre du Plan de gestion des réserves (voir page 28).

Toutes les zones humides localisées sont intégrées à ce Document d'Objectifs et réciproquement, les vérifications de terrain initiées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB alimenteront ces inventaires.

B-2.5 – SYNTHÈSE DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Nbr	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1	Rhône-Alpes	Articulations à prévoir avec les outils mis en place par la Région et leur nouvelle programmation (PPT, PSADER).
Départements	1	Haute-Savoie	Articulations à prévoir avec les outils mis en place par le département (dont ENS).
Communes	5	Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, Les Houches, Servoz, Passy	Les enjeux spécifiques seront détaillés dans la suite du DOCOB (réservoir de biodiversité, espace pastoral, chasse, sport et tourisme). Les enjeux liés à la portion de territoire de Passy comprise dans le périmètre du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges est traitée dans le DOCOB du site Natura 2000 Haut-Giffre.
Habitants	13 816 habitants	La population de Passy n'est pas comprise	La fréquentation touristique en été et en hiver est un enjeu majeur pour ce site .
Parcs nationaux	0	/	/
Parcs naturels régionaux	0	/	/
Réserves naturelles (RNN, RNR)	3	Réserves naturelles nationales des Aiguilles Rouges, de Carlaveyron et du Vallon de Bérard	Articulation avec le Plan de gestion de ces réserves.
ENS	4 RED	3 RNN + site de la Combe de la Balme	Articulation avec la notice d'intention de gestion du site de la Combe de la Balme.
APB	0	/	/
Autres statuts : réserves de biosphère, RAMSAR...	0	/	/
Sites classés Sites inscrits	2 2	2 Sites classés : Balcon du Mont-Blanc et Lac vert, lac de Moëde et lac d'Anterne. 2 Sites inscrits : Gorges de la Diosaz et Hameau de Tré le champs. et ses abords Pas d'enjeux spécifiques liés à ces sites.	
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	4 ZNIEFF I 2 ZNIEFF II Inventaire des ZH de Haute-Savoie	4 ZNIEFF de type I : Vallon de Tré les Eaux et de l'Eau Noire, Les Aiguilles Rouges, Carlaveyro et le Vallon de Bérard, Gorges de la Diosaz, Pentcs rocheuses en rive droite de l'Arve de Pré voisin aux montées Pellissier. 2 ZNIEFF de type II : Massif du Mont-Blanc et ses annexes, Haut Faucigny. Inventaire des zones humides de Haute-Savoie. Pas d'enjeux spécifiques liés à ces sites.	

Réserves de pêche	0	/	/
Réserves de chasse	1	Réserve de chasse intercommunale « Arve Giffre »	Prise en compte des enjeux spécifiques à la gestion cynégétique.
SDAGE, SAGE	1 SDAGE 1 SAGE (en cours)	SDAGE Rhône Méditerranée et Corse SAGE de l'Arve	Une fois finalisés, les enjeux du SAGE de l'Arve devront être intégrés au DOCOB.
PLU / POS	4	3 PLU 1 POS (Les Houches)	La grande majorité des terrains situés dans le périmètre du site Natura 2000 sont classés N (PLPU) ou ND (POS). Certaines parcelles sont classées Nc, Np, Nt, Nh ou NA (POS), essentiellement sur les zones d'alpage en activité et en pieds de versants.
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	0	/	/

FIG.13 - TABLEAU DE SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES

B-3 – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le diagnostic écologique du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges a été réalisé avec l'aide d'Asters, Conservatoire d'Espace Naturels de Haute Savoie et le CREA (Centre de recherche sur les écosystèmes d'altitude).

Voir le Diagnostic écologique du site en annexe

B-3.1 – UNITES ECOLOGIQUES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La cartographie de végétation a été réalisée sur la base d'un travail de photo-interprétation d'images infrarouges (Interreg Habitalp, 2006), l'exploitation de diverses sources de données (notamment l'inventaire des zones humides de Haute-Savoie) et surtout un important travail de vérification de terrain réalisé durant l'été 2014.

Voir carte 6 – Habitats dominants (dans l'Atlas cartographique en annexe)

Chaque unité écologique ou habitat, est définie par son code CORINE et par le code Natura 2000 correspondant lorsqu'il est considéré d'intérêt européen.

D'une manière générale, on peut regrouper ces habitats en 9 grands types de milieux dont les principaux en termes de surface sont les milieux rocheux (éboulis et falaises) qui représentent 29.5 % du site. Viennent ensuite les pelouses (18 %) les landes (16%) ainsi que les forêts de feuillus (17%) et de résineux (14%). La Figure 14, ci-après, recense l'ensemble des unités écologiques identifiées.

26 habitats d'intérêt communautaire (c'est à dire inscrits au titre de la Directive Habitat) sont recensés sur le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges dont **4 sont d'intérêt prioritaire** :

- les tourbières hautes actives (7110*) ;
- les forêts de ravin (9180*) ;
- les Nardaias mésophiles pyrénéo-alpines (6230*) qui sont cependant peu étendus ;
- les éboulis médio-européens calcaires des étages colinéen à montagnard (8160*) sur l'extrémité nord du site.

D'autres habitats présentent un intérêt et peuvent être considérés comme patrimoniaux pour le site

- Les milieux fragiles : tous les milieux humides sont des habitats remarquables et fragiles, y compris les bas marais acide (code CORINE 54.4) non reconnus d'intérêt communautaire mais bien représentés sur le massif des Aiguilles Rouges, et abritant des espèces patrimoniales.
- Les habitats ayant un intérêt tout particulier au sein de l'écosystème : toutes les pelouses alpines et subalpines jouent un rôle prépondérant pour l'alimentation des herbivores sauvages et des espèces insectivores.

La carte 6 (dans l'Atlas cartographique) présente la répartition des habitats dominants sur le site. Il apparaît ainsi clairement que la quasi-totalité du site des Aiguilles Rouges est composé d'habitats inscrits au titre de la Directive Habitats.

Une fiche descriptive de chaque habitat ainsi que la carte de localisation associée sont disponibles dans le diagnostic écologique du site (voir en annexe).

FIG.14 - UNITES ECOLOGIQUES IDENTIFIEES

Grands types de milieux	Unités écologiques Intitulé Corine Biotope	Code CORINE	Code Natura 2000	Code N2000 simplifié	Surface (ha)	Espèces d'intérêt communautaire associées	Flore patrimoniales associée
Eau douce et végétation associée	Eaux douces	22.1		X	93		<i>Utricularia minor</i>
	Communautés flottantes de <i>Sparganium</i>	22.3114	3130-1	3130			
	Masses d'eau temporaires	22.5		X			
	Lits des rivières	24.1		X			<i>Sisymbrium supinum</i>
	Groupements d'Epilobes des rivières subalpines	24.221	3220-1	3220			
Les milieux humides	Buttes de sphaignes colorées	51.111	7110-1*	7110*	118	Loutre d'Europe Barbastelle d'Europe Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Drosera rotundifolia,</i> <i>Pedicularis palustris</i>
	Communautés de tourbières bombées à <i>Trichophorum cespitosum</i>	51.114	7120-1	7120			
	Bas-marais alcalins	54.2	7230-1	7230			
	Bas marais acides	54.4		X			<i>Carex dioica, Trichophorum</i> <i>alpinum, Carex limosa</i> <i>Lycopodiella innundata</i>
	Ceintures lacustres à <i>Eriophorum scheuchzeri</i>	54.41		X			
	Tourbières basses à <i>Carex nigra, C.canescens</i> et <i>C.echinata</i>	54.42		X			
	Bas marais alpins à <i>Carex fusca</i>	54.421		X			
	Bas marais acides à <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.451		X			
	Tourbières de transition	54.5	7140-1	7140			<i>Carex magellanica, Carex</i> <i>pauciflora, Pinguicula</i> <i>grandiflora, Viola pumila</i>
Les landes	Landes alpines et boréales	31.4	4060	4060	1468	Tétras lyre	<i>Salix breviserrata</i>
	Landes naines à <i>Azalée</i> et <i>Vaccinium</i>	31.41	4060-1				
	Landes à <i>Rhododendron</i>	31.42	4060-4				
	Fourrés à <i>Juniperus communis subsp.nana</i>	31.431	4060-6				
	Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>	31.44	4060-3				
Les pelouses	Communautés acidiphiles des combes à neige alpines	36.111	6150	6150	1655	Damier de la Succise Lagopède alpin	
	Pelouses acidiphiles alpines et subalpines	36.3		X			<i>Androsace carnea,</i> <i>Diphasiastrum alpinum,</i> <i>Euphrasia alpina</i>
	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines	36.311	6230-12*	6230*			<i>androsace obtusifolia, sagina</i> <i>glabra</i>

	Pelouses siliceuses thermophiles subalpines	36.33		X			
	Pelouses en gradins à <i>Festuca varia</i>	36.333		X			
	Pelouses à laîche incurvée et groupements apparentés	36.34	6150	6150			
	Pelouses à <i>Carex curvula</i>	36.341	6150				
	Pelouses à <i>Festuca halleri</i>	36.342	6150				
	Pelouses calcicoles alpines et subalpines	36.4	6170	6170			<i>Chamorchis alpina, Festuca pulchella, Galium lucidum</i>
	Pelouses à Fétuque violette et communautés apparentées	36.414	6170-1				
Les prairies	Clairières à Epilobes et Digitales	31.8711		X	78		
	Lisières mésophilesq	34.42		X			
	Pâturage à Liondent hispide	36.52		X			
	Prairies humides eutrophes	37.2		X			
	Communautés riveraines à Pétasites	37.714	6430-3	6430			<i>Aquilegia alpina, Polemonium caeruleum, Salix glaucosericea Salix Helvetica, Hugueninia tanacetifolia, Galium spurium Hieracium cymosum</i>
	Mégaphorbiaies alpines et subalpines	37.8	6430				
	Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes	37.81	6430-8				
	Prairies subalpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i>	37.82	6430				
	Communautés alpines à <i>Patience alpine</i>	37.88	6430	6520			<i>Stemmacantha rhapontica Silene flos-jovis, Botrychium mutifidum</i>
	Prairies de fauche de montagne	38.3	6520-4				
Prairies améliorées	81		X				
Les forêts caducifoliées	Broussailles d'Aulnes verts des Alpes	31.611		X	1552	Lynx d'Europe, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe Pic noir Gélinotte des bois	
	Fourrés de noisetiers	31.8		X			
	Forêts caducifoliées	41					
	Sapinière acidiphile de la zone du hêtre	42.132	9110	9110			
	Hêtraies neutrophiles	41.13	9130-13	9130			
	Hêtraies subalpines	41.15	9140-2	9140			
	Les forêts mixtes de pentes et de ravins	41.4	9180-6 *à 9180-8*	9180*			
	Bois de Trembles intra-alpins	41D1		X			

	Chênaies acidiphiles médio-européennes	41.57		X			
	Bois de bouleaux montagnards et subalpins	43B3		X			
Les forêts résineuses	Forêts de conifères	42		X	1302	Lynx d'Europe Buxbaumie verte Barbastelle d'Europe Chouette de Tengmalm Chouette chevêchette Pic tridactyle Pic noir Gélinotte des bois	
	Sapinière à Oxalis	42.1111	9410-10	9410			
	Pessières subalpines des Alpes	42.21	9410-3				
	Pessières subalpines à hautes herbes	42.212	9410-4				
	Pessières subalpines xérophiles	42.214	9410-5				
	Sapinières acidiphiles intra-alpines	42.131		X			
	Forêts siliceuses orientales à Mélèze et Arolle	42.33	9420-1	9420			
Les éboulis et les falaises	Éboulis siliceux alpins et nordiques	61.1	8110	8110	2689		<i>Achillea moschata, Androsace alpina, Doronicum clusii, Potentilla frigida, Erigeron gaudinii, Draba fladnizensis, Woodsia ilvensis</i>
	Eboulis siliceux alpins	61.11	8110-1				
	Eboulis à Luzule alpine	61.113	8110-3				
	Eboulis siliceux et froids de blocailles	61.114	8110-1				
	Éboulis calcaires alpins	61.2	8120	8120			<i>Achillea atrata, Saxifraga biflora, Geum reptans, Draba hoppeana, Poa glauca, Rosa mollis, Viola cenesia, Centranthus angustifolius</i>
	Eboulis à Péta sites	61.231	8120-2				
	Eboulis thermophiles péri-alpins	61.31	8160-3*	8160*			
	Végétation des falaises continentales calcaires	62.1	8210	8210			<i>Androsace helvetica, Artemesia genipi, Campanula cenesia, Carex rupestris, Draba tomentosa, Primula auricular, Seseli libanotis</i>
	Végétation des falaises continentales siliceuses	62.2	8220	8220		Aigle royal	<i>Cystopteris dickieana, Erysimum cheiri</i>
	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	62.211	8220-1				
	Falaises continentales siliceuses nues	62.42		X			<i>Androsace vandellii, Oreochloa disticha, Saxifraga cotyledon</i>
	Groupements des affleurements et rochers érodés alpin	36.2	8230-1	8230			
Les glaciers et névés	Névés	63.1		X	172		
	Glaciers	63.3	8340	8340			

Source : Diagnostic écologique du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges – ASTERS / CREA octobre 2014

B-3.2 – ESPECES ANIMALES ET VEGETALES

Le diagnostic des espèces présentes sur le site Natura 2000 Aiguilles Rouges se base sur les données en possession d'Asters au 31/12/2013. Cet état des lieux prend en compte les espèces animales et végétales concernées par l'annexe II de la Directive Habitats et par l'annexe I de la Directive Oiseaux pour information car le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges n'est pas classé au titre de la Directive Oiseaux.

D'autres espèces dites patrimoniales abondent sur le site, elles sont également citées dans le diagnostic écologique et nécessiteront d'être prises en compte lors de tous projets.

Voir le Diagnostic écologique du site en annexe

L'intérêt des espèces animales s'évalue selon différentes listes :

- **Liste des espèces d'intérêt communautaire (DH2)** : Directive oiseaux (1979) et Directive habitat (1992) ;
- **Listes nationales (PN) d'espèces protégées**, pour les invertébrés uniquement ;
- **Listes européenne (LRE), nationale (LRN), régionale (LRR), départementale (LR74) et suisse (LRCH, dont le classement est valable pour le département de la Haute-Savoie) d'espèces rares et menacées (listes rouges).**

L'intérêt des espèces végétales s'évalue selon différentes listes :

- **Liste des espèces d'intérêt communautaire (DH2)** selon la Directive habitats (1992) ;
- **Listes nationale (PN), régionale (PR) et départementale (PD)** d'espèces protégées ;
- **Listes nationale (LRN), régionale (LRR), départementale (LRD) d'espèces rares et menacées (listes rouges) ou susceptibles de le devenir (LN2, à surveiller).**

Les connaissances actuelles sur le site permettent de faire ressortir 73 espèces animales et 71 espèces végétales considérées comme patrimoniales. Toutes ces espèces sont citées dans le diagnostic écologique du site. Ne sont repris ici que les espèces dites d'intérêt communautaire, c'est-à-dire concernées par l'annexe II de la Directive Habitats et par l'annexe I de la Directive Oiseaux.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE HABITAT

6 espèces d'intérêt communautaire inscrites en annexe II de la Directive Habitats, sont présentes sur le site.

Une fiche descriptive de chaque espèce, les enjeux associés ainsi qu'une carte de localisation sont disponibles dans le diagnostic écologique du site, en annexe.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000	Etat de conservation à l'échelle biogéographique alpine*	Etat de conservation à l'échelle du site	Milieux fréquentés
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	Défavorable mauvais	Non évalué	Milieux aquatiques et milieux rivulaires (zones humides)
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	1361	Défavorable Inadéquat	Non évalué	Forêts

Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Défavorable Inadéquat	Non évalué	Forêt, bocage, présence d'eau
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Favorable	Non évalué	Forêt, végétation arborée
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia ssp debilis</i>	1065	Favorable	Non évalué	Pelouses calcaires essentiellement
Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>	1386	Défavorable Inadéquat	Non évalué	Bois pourrissants humides

*Source : Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en France, rapportage 2013

FIG.15 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE HABITAT IDENTIFIEES

Source : Diagnostic écologique du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges – ASTERS / CREA octobre 2014



La loutre bénéficie d'un Plan National d'Action pour la période 2010 à 2015, coordonné par la DREAL Limousin. Dans ce cadre Asters a coordonné de 2009 à 2012, en lien avec les référents départementaux, un programme visant à mieux connaître la répartition actuelle de la loutre sur le département, à préciser les facteurs favorisant et limitant la recolonisation, à proposer des pistes d'actions pour les maîtres d'ouvrages potentiels et enfin à porter à connaissance les résultats du programme auprès du grand public et des acteurs du territoire.

Sur le territoire Haut Savoyard, la seule zone de présence connue de la loutre se situe entre le barrage des Houches et la frontière Suisse, le long de l'Arve et de l'Eau noire. D'après les analyses déjà réalisées, trois mâles au moins seraient présents.



La zone probable de présence du **Lynx** est située en partie sur la réserve de Carlaveyron, au niveau des Gorges de la Diosaz. Une observation (considérée comme douteuse) a été faite en 1990 aux Houches. Depuis, des indices de présences ont été signalés dans la vallée de Chamonix, notamment en été 2014 où la présence du lynx Talo a été avérée.

Recueilli très affaibli fin 2012 dans le Jura vaudois, Talo a tout d'abord été soigné puis équipé d'un collier émetteur avant d'être relâché dans le canton de Genève. Ce collier a permis de suivre son parcours entre un bref retour dans le Jura suisse puis une longue errance le Vuache, le massif de la Tournette, les Aravis et enfin de massif de Mont-Blanc où il a passé quelques mois en 2014. Le Lynx Talo est ensuite reparti en direction du sud du département de la Savoie où il a été mortellement percuté par un véhicule en début d'année 2015 (voir réseau KORA).

Faute de moyens, les protocoles de suivis du lynx ne sont pas assez poussés pour pouvoir estimer le nombre d'individus fréquentant le site des Aiguilles Rouges. Les habitats forestiers fréquentés par le Lynx sont peu exploités et considérés en bon état de conservation.



La **Barbastelle** (en photo) et le **Murin à oreilles échanquées** sont cités sur le site mais le peu de données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'état des populations présentes. Leur habitat, constitué de forêts plutôt âgées et clairiérées est néanmoins considéré en bon état de conservation.



Le **Damier de la Succise** est représenté ici par sa forme d'altitude debilis ; il est peu observé sur le site car plutôt d'affinité « calcicole », mais il n'est toutefois ni rare ni menacé dans les montagnes du département où il est bien représenté notamment sur pelouses calcaires. Le facteur principal qui pourrait impacter sur cette espèce est la fermeture des milieux ouverts ou à l'inverse, l'intensification des pratiques agricoles.



La **Buxbaumie verte** est connue sur le site en deux localités, dans les gorges de la Diosaz (entre Montvauthier et les chalets du Fer) et sur Vallorcine dans la forêt de Barberine. Cette mousse est très difficile à contacter du fait de son écologie et de sa petite taille.

Cette espèce se développe sur les bois morts de conifères, écorcés et pourrissants au sol. Elle peut se rencontrer dans les pessières, les sapinières, plus rarement dans les hêtraies-sapinières et plus rarement encore dans les hêtraies. Les

conditions de son installation étant spécifiques, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et aux aménagements forestiers ou de loisirs qui pourraient limiter le volume de morts au sol ou éliminer les essences favorables. Sur le site, la gestion forestière pratiquée ne semble pas pouvoir porter atteinte à l'espèce.

Enfin, deux espèces d'intérêt communautaire sont potentielles sur le site. Elles sont présentes sur le massif du Mont Blanc :

- *Botrychium simplex*, données récentes au Col de Balme ;
- *Trifolium saxatile*, données anciennes sur les moraines du Mont Blanc.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX

26 espèces d'intérêt communautaire inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux sont citées sur le site. Parmi elles, 14 espèces sont nicheuses ou nicheuses probables, même si ce statut n'est vérifié que pour 8 d'entre elles à ce jour.

Toutes ces espèces sont décrites dans le diagnostic écologique mais seules les espèces nicheuses, font l'objet d'un traitement cartographique des données.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000	Tendance des effectifs en France : à Court terme (TCT) à long terme (TLT)	Tendance de la répartition en France : à court terme (TCT-R) à long terme (TLT-R)	Etat de la population à l'échelle du site et statut	Milieus fréquentés
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A091	TCT : stable	TCT-R : stable	Deux couples nicheurs	Milieux ouverts et semi-ouverts entre 1500 et 3000 m
			TLT : en hausse	TLT-R : en hausse		
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	A104	TCT : fluctuant	TCT-R : en baisse	Effectifs non connus	Milieux forestiers mixtes
			TLT : en baisse	TLT-R : en baisse	Espèce nicheuse	
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	A408	TCT : stable	TCT-R : stable	Effectifs non connus	Pelouses et landes dominées d'arbrisseaux nains. Entre 1800 et 3000 m
			TLT : en baisse	TLT-R : stable	Espèce nicheuse	
Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i>	A241	TCT : ?	TCT-R : ?	Effectifs non connus	Forêts fraîches entre 1000 et 1900 m d'altitude. Formations parsemées de petites clairières avec de nombreux arbres dépérissant
			TLT : ?	TLT-R : ?	Espèce nicheuse	
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	A409	TCT : en baisse	TCT-R : en baisse	Effectifs non connus.	Zone de combat, landes à éricacées parsemées d'arbres isolés avec végétation herbacée et sous arbustive continue et haute.
			TLT : en baisse	TLT-R : en baisse	Espèce nicheuse	
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	A223	TCT : fluctuant	TCT-R : en hausse	Effectifs non connus	Massif forestiers avec, présence de clairière. Au-dessus de 900-1000 m d'altitude. Boisements âgés. Utilise les anciennes loges de Pic noir.
			TLT : fluctuant	TLT-R : en hausse	Espèce nicheuse	
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	A217	TCT : en hausse	TCT-R : en hausse	Effectifs non connus	Forêt d'altitude (1000 à 2000 m) de conifères avec de vieux arbres. Utilise les anciennes loges de mésange boréale et de pic épeiche
			TLT : en hausse	TLT-R : en hausse	Espèce nicheuse	
Pic noir	<i>Dryocopus</i>	A236	TCT : en hausse	TCT-R : en hausse	Espèce bien	Boisements avec

	<i>martius</i>		TLT : en hausse	TLT-R : en hausse	présente sur le site Espèce nicheuse	des vieux arbres
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	A076	TCT : en hausse	TCT-R : stable	Observations régulières et en nombre croissant sur le site. Territoire de chasse	Divers habitats au-dessus de la limite de la forêt dont falaises pour la nidification
			TLT : en hausse	TLT-R : en hausse		
Bondré apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	TCT : stable	TCT-R : stable	Espèce potentielle sur le site	Zones boisées entrecoupées de clairières, campagne, friche
			TLT : stable	TLT-R : en hausse		
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	TCT : en hausse	TCT-R : en hausse	Effectifs non connus Territoire de chasse	Zones de falaises entre 600 et 1 400 mètres et 1400 m d'altitude
			TLT : en hausse	TLT-R : en hausse		
Hibou grand-duc	<i>Bubo bubo</i>	A215	TCT : en hausse	TCT-R : ?	Effectifs non connus. Observations occasionnelles Territoire de chasse	Ecotones cultures, milieux ouverts, zones boisés, reliefs
			TLT : en hausse	TLT-R : en hausse		
Perdrix baravelle	<i>Alectoris graeca</i>	A412	TCT : fluctuant	TCT-R : en baisse	Effectifs non connus Espèce nicheuse probable	Versants sud, entre 1500 et 2600 m d'altitude. Terrains arides, peu végétalisés, blocs rocheux, pentes raides.
			TLT : fluctuant	TLT-R : en baisse		
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	TCT : fluctuant	TCT-R : stable	Effectifs non connus Espèce nicheuse probable	Espaces ouverts avec haies, buissons touffus et épineux
			TLT : stable	TLT-R : stable		
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	Pas d'informations		Effectifs non connus Halte migratoire	Espaces très ouverts, pierreux à végétation rase, sur les plateaux et sommets

FIG.16 - ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX IDENTIFIEES

Source : Diagnostic écologique du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges – ASTERS / CREA octobre 2014

B-3.3 – ETAT DE CONSERVATION

L'état de conservation pour un habitat naturel est défini comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat [...] qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques [...] ». (Directive habitat, article 1). Pour une espèce, il est défini comme « l'effet de l'ensemble des influences, qui agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations [...] » (Directive habitat, article 1).

Sont ainsi indiqués :

- **L'état de conservation des habitats / espèce à l'échelle des régions biogéographique alpine** : cet état se base sur le rapport national produit tous les 6 ans par chaque Etat membre (rapportage art.17) selon la méthode standardisée présentée ci-dessous.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

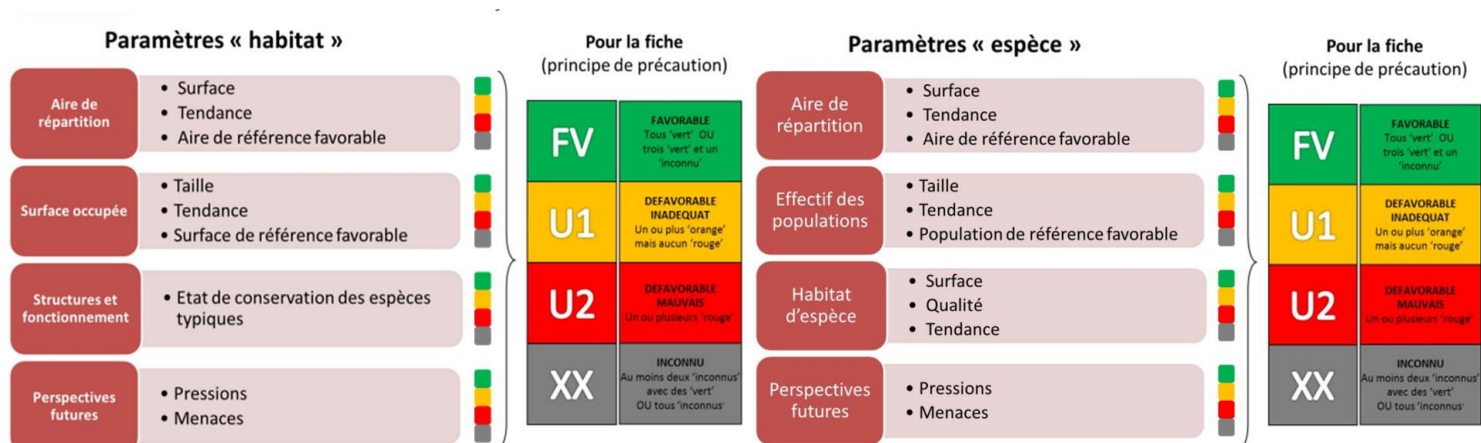


FIG.17 -CRITERES ET PARAMETRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Source : INPN

La prise en compte de 4 paramètres permet de définir quatre classes d'état de conservation :

- **Favorable (FV)** : l'habitat prospère actuellement et la situation se maintiendra vraisemblablement sans changement dans la gestion ou les politiques existantes.
- **Défavorable Inadéquat (U1)** : un changement dans la gestion ou les politiques en place est nécessaire pour que l'habitat retrouve un statut favorable, mais l'habitat n'est pas en danger d'extinction.
- **Défavorable mauvais (U2)** : concerne les habitats qui sont en danger sérieux d'extinction, au moins régionalement.
- Lorsque les données sont absentes ou insuffisantes pour établir l'état de conservation d'un habitat, celui-ci est noté « inconnu » (XX).

- **L'état de conservation des habitats / espèce à l'échelle du site Natura 2000** : seul l'état de conservation des habitats a pu être réalisé pour le site. Celui-ci a été évalué selon deux paramètres principaux : la présence du cortège d'espèces caractéristiques de chaque habitat et l'existence de pressions ou de menaces sur l'habitat.

Grands types de milieux	Milieux Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Etat de conservation à l'échelle biogéographique alpine**	Etat de conservation à l'échelle du site***
Eau douce et végétation associée	Eau stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i>	3130	Défavorable mauvais	Bon
	Rivières alpines et leurs végétations ripicoles herbacées	3220	Défavorable Inadéquat	Bon
Les milieux humides	Tourbières hautes actives	7110 *	Défavorable Inadéquat	Bon à moyen
	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	Défavorable Inadéquat	Bon à moyen
	Tourbière de transition	7140	Défavorable mauvais	Non évalué
	Tourbières basses alcalines	7230	Défavorable Inadéquat	Bon à moyen
Les pelouses	Pelouses boréo-alpines siliceuses	6150	Favorable	mauvais
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	Favorable	Bon
	Formations herbeuses à Nard raide riches en espèces sur substrat siliceux	6230*	Favorable	mauvais
Les prairies	Prairies de fauche de montagne	6520	Défavorable mauvais	mauvais
	Mégaphorbiaies des étages montagnards à alpins	6430	Favorable	Bon
Les landes	Landes alpines et boréales	4060	Favorable	Bon
Les forêts caducifoliées	Hêtraie du <i>Luzulo-Fagetum</i>	9110	Favorable	Bon
	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	Défavorable Inadéquat	Non évalué
	Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	9140	Favorable	Non évalué
	Forêt de ravins	9180 *	Favorable	Non évalué
Les forêts résineuses	Forêt acidiphiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin	9410	Favorable	Bon
	Forêt alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>pinus cembra</i>	9420	Défavorable Inadéquat	Bon
Les éboulis et les falaises	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110	Favorable	Non évalué
	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin	8120	Favorable	Non évalué
	Eboulis médio-européens calcaires des étages colinéen à montagnard	8160*	Non évalué	Non évalué
	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210	Favorable	Non évalué
	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	8220	Favorable	Non évalué

	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230	Favorable	Bon
Les glaciers	Glaciers	8340	Défavorable mauvais	mauvais

*Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

** Source : Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire en France, rapportage 2013, INPN

***Source : Diagnostic écologique, ASTERS/CREA octobre 2014

FIG.18 - ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS DU SITE NATURA 2000 DES AIGUILLES ROUGES

Source : Diagnostic écologique du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges – ASTERS / CREA octobre 2014

Les habitats du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges sont considérés pour la plupart en bon état de conservation excepté les pelouses et les prairies de fauche qui montrent une relative pauvreté en termes de diversité d'espèces. Les glaciers sont également notés en mauvais état mais leur conservation dépend d'évolution plus globales, les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce DOCOB n'auront pas de portée directe sur ces habitats.

B-4 – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

B-4.1 – INFRASTRUCTURES, EAU ET ENERGIE

Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges abrite un nombre important d'infrastructures liées à la diversité des activités présentes sur le territoire : activité pastorale, tourisme, chasse, production d'hydroélectricité...

Voir carte 7 –Infrastructures de transport, bâtiments et énergie (dans l'Atlas cartographique)

TRANSPORTS

La Vallée de Chamonix est un axe de circulation international important avec la Route blanche (RN205) qui permet l'accès à l'Italie via le tunnel du Mont-Blanc mais également la route départementale 1506 qui permet de relier la Suisse via le col des Montets. Ces axes de transport ne sont pas inclus dans le périmètre du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges, excepté en limite de périmètre sur certains secteurs mais cela peut être mis en lien avec l'imprécision du tracé. Néanmoins, il est important de considérer cet axe de transport majeur car il matérialise la limite entre les deux réservoirs de biodiversité que sont le massif du Mont-Blanc et le massif des Aiguilles Rouges et parce qu'il présente des obstacles aux échanges entre les deux massifs. La notion de corridors écologique doit ainsi être prise en compte.

A l'intérieur du site Natura 2000 on retrouve uniquement une route secondaire, qui permet l'accès au Parc animalier de Merlet, ainsi que plusieurs pistes pastorales et forestières.

Enfin, l'extrémité nord du site, du Col du Génévrier à Barberine, en passant par le Col du Sassey, est traversée par une ligne haute tension qui relie Cluses à Martigny.

BATIMENTS

Les bâtiments situés dans le périmètre sur site sont destinés à des usages différents ainsi on retrouve :

- Des habitations permanentes : le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges étant en limite de la zone urbanisée sur les communes des Houches et de Vallorcine, certaines habitations se retrouvent incluses dans le périmètre du site sur les secteurs de Barberine et de Coupeau.
- Des lieux d'accueil à mettre en lien avec l'activité touristique et répartis sur tout le secteur avec : des refuges (Bérard, Loriaz, Bel Lachat, lac Blanc), des buvettes (cascade de Bérard, col des Montets, tête de la Fontaine, Chailloux) ainsi que le parc animalier de Merlet, sur la commune des Houches.
- Des chalets d'alpage : Pormenaz, Chavanne neuve, Chailloux, Loriaz, combe de la Balme, les Cheserys (...). Certains sont encore en activité, d'autres ont été réhabilités en chalet familial (et sont généralement occupé durant le week-end l'été), certains enfin n'ont à ce jour aucun usage particulier. Dans certains secteurs, plusieurs chalets sont regroupés et formes de véritables villages d'alpage (Loriaz, Pormenaz).
- Des abris et de cabanes de chasseurs : le Plane, les Granges, les Péchots, le vieux Cheppy, l'abri de Pictet...
- Enfin, le site est ponctué de nombreuses ruines, témoins de l'importance passée de l'activité pastorale sur le secteur : Carlaveyron, Arlevé, la Remuaz...



FIG.19 - CABANE DU VIEUX CHEPY ET DE CHALETS DE LORIAZ

HYDROELECTRICITE

Du fait de la présence d'eau en quantité, de son relief et de sa géologie, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est un site privilégié pour la production d'hydroélectricité. On retrouve ainsi à l'intérieur du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges un certain nombre d'aménagements liés à cette activité :

- Le Collecteur ouest du barrage d'Emosson qui capte les eaux des vallons de Bérard et de Tré-les-eaux par l'intermédiaire de plusieurs prises d'eau.
- La centrale hydroélectrique souterraine de Montvauthier qui a nécessité l'aménagement du barrage de la Bajulaz, en amont des gorges de la Diosaz, dont les eaux sont dérivées en galerie pour être turbinées à la centrale puis soit restituées à la Diosaz, soit réacheminées en galerie vers la centrale de Passy pour y être turbinées une seconde fois et restituées dans l'Arve.
- Enfin, deux installations ponctuelles, installée pour produire de l'électricité pour des bâtiments isolés : la pico-centrale du refuge du lac Blanc, inaugurée en septembre 2014, et une turbine à la combe de la Balme.

B-4.2 – ACTIVITE PASTORALE

➔ **Une unité pastorale (UP)** est une portion de territoire toujours en herbe, d'au moins 10 hectares, exploitée par pâturage extensif. Le cheptel y est présent de façon saisonnière pour des raisons d'altitude ou de climat, sans retour journalier possible au siège de l'exploitation. Il ne s'agit pas d'une unité administrative mais d'une unité de gestion.

Source : www.echoalp.com

➔ Les unités pastorales ne sont pas des périmètres contractuels, contrairement aux « îlots PAC » qui correspondent aux surfaces déclarées au titre des aides du 1^{er} pilier de Politique agricole commune (PAC). Un « îlot PAC » est nécessairement exploité, dans les conditions précisées dans le formulaire de déclaration, mais toutes les surfaces exploitées ne sont pas nécessairement déclarées.

Ainsi, les données sur les « îlots PAC » ne permettent pas de connaître l'ensemble des sols valorisés par l'agriculture dans une région donnée si :

- Les exploitants ne déclarent pas leur surface. C'est-à-dire s'il n'y a pas de demande d'aide au titre du 1^{er} pilier de la PAC ;
- Si les îlots, bien que situés en Rhône-Alpes, sont déclarés par des exploitations dont le siège est localisé hors de la région.

Dans le cadre de l'étude de l'activité pastorale il apparaît donc indispensable de prendre en compte à la fois les UP, unité de gestion, et les « îlots PAC », unités de déclaration.

Les alpages du massif des Aiguilles Rouges sont scindés en 13 UP. Certaines ne sont pas situées en intégralité dans le périmètre du site Natura 2000. C'est le cas notamment de l'UP de Villy-Moëde qui s'étend surtout sur la commune de Passy mais qui intègre la Combe de la Balme et la montagne de Montjus (propriété de la commune de Passy) sur l'envers des Aiguilles Rouges.

Toutes ces UP étaient autrefois largement exploitées. Aujourd'hui, seules neuf d'entre elles le sont encore. De nombreux alpages ont été abandonnés dans les années 50 suite à l'exode rural et la diminution du nombre d'actifs agricoles. C'est à cette époque que les alpages les plus difficiles et les moins rentables ont été abandonnés. La dynamique naturelle de la végétation a donc repris sur ces UP qui se sont embroussaillées.

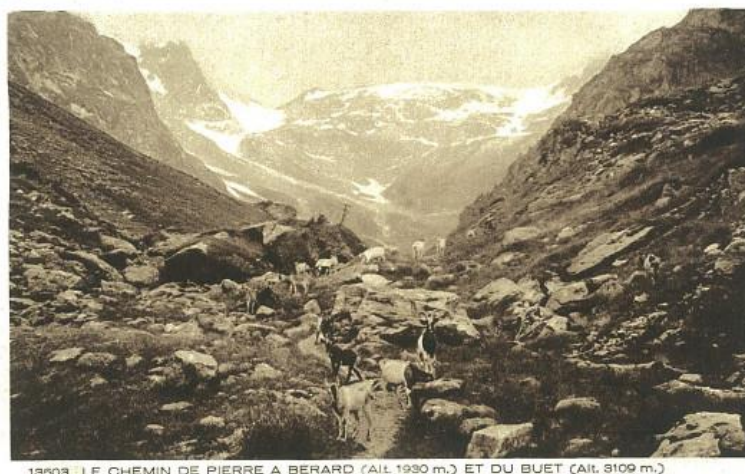


FIG.20 - CHEVRES DANS LE VALLON DE BERARD (CARTE POSTALE ANCIENNE)

Les UP encore en activité présentent des modes d'exploitation variés. Il s'agit en général d'éleveurs individuels mais on retrouve néanmoins deux Groupements Pastoraux : le GP de Pormenaz et GP de Villy-Moëde, plus ou moins actifs en fonction des années. Les troupeaux sont variés avec des ovins sur Pormenaz, Chailloux et la Poya et des bovins sur Loriaz mais il s'agit toujours de troupeaux non laitiers. On constate également de grandes disparités dans la conduite pastorale ; quelques UP font partie du même circuit de pâture, certains troupeaux sont gardés mais la plupart sont parqués avec des systèmes de clôtures ou grâce aux barrières naturelles.

Ces UP peuvent être des propriétés communales, comme à Vallorcine où ces parcelles sont également gérées par l'AFP, elles peuvent aussi appartenir à des structures collectives (Pormenaz) ou à de grandes propriétés privées (Les Houches).

Les équipements pastoraux sont globalement peu nombreux. La plupart des alpages possèdent des chalets, hérités des anciennes exploitations, mais tous ne sont pas adaptés au logement d'un alpagiste, excepté à Pormenaz et Loriaz où des travaux ont été récemment réalisés. Concernant les accès, les alpages de Pormenaz ne sont pas desservis, sur l'envers des Aiguilles Rouges aucun pont ne permet de traverser la Diosaz et sur Chailloux la piste pastorale ne permet pas un accès facile. Enfin, l'accès à la ressource en eau n'est pas organisé partout.

Voir carte 8 –Activité pastorale (dans l'Atlas cartographique en annexe)

NOM	Surface totale <i>Surface en site Natura2000</i>	Type d'exploitation Chargement moyen (équivalent UGB)
UP Pormenaz Ilot PAC « Pormenaz »	629 ha <i>535 ha</i> 260.77 ha <i>260.77 ha</i>	Brebis 140 UGB
UP Villy Moëde	1 522 ha <i>325 ha</i>	Génisses et brebis 100 UGB
UP Carlaveyron Ilot PAC « Carlaveyron et Chailloux »	274 ha <i>274 ha</i> 69.89 ha <i>69.89 ha</i>	Brebis - 60 UGB Fonctionne avec Chailloux et le Brévent
UP Chailloux	102 ha <i>102 ha</i>	Idem Carlaveyron
UP Brévent	929 ha <i>929 ha</i>	Idem Carlaveyron
UP La Flégère	405 ha <i>17 ha</i>	Brebis (pas de précision sur le chargement)
UP Cheserys	192 ha <i>192 ha</i>	NE*
UP la Remuaz	116 ha <i>116 ha</i>	NE*
UP Bérard	107 ha <i>107 ha</i>	NE*
UP Tré les Eaux	571 ha <i>561 ha</i>	NE*
UP Poya les Granges	45 ha <i>5 ha</i>	Brebis - 120 UGB Troupeau d'intérêt collectif
UP Loriaz Ilots PAC « Loriaz » (2)	116 ha <i>116 ha</i> 12 + 37.92 = 49.92 ha <i>49.92 ha</i>	Génisses – 30 UGB Fonctionne avec les Ruppes
UP Les Ruppes Ilot PAC « Les Ruppes »	76 ha <i>65 ha</i> 8.21 ha <i>8.21 ha</i>	Idem Loriaz

*NE = Non exploitée

FIG.21 –UNITES PASTORALES ET ILOTS PAC DU SECTEUR DES AIGUILLES ROUGES

Sources : PPT Pays du Mont-Blanc (2009), rencontre d'acteurs (2013 2014) et Registre parcellaire graphique 2013 (DRAAF Rhône Alpes)

➔ La pression de pâturage sur l'ensemble de ces secteurs est globalement faible. Même s'il apparaît que certains milieux fragiles, très localisés, sont partiellement dégradés (sommet de la pointe noire de Pormenaz), la très faible pression de pâturage sur ces zones ne permet pas de limiter la fermeture des milieux par les ligneux, notamment sur les limites basses des alpages. Il semblerait ainsi que la gestion pastorale sur l'ensemble de ces secteurs pourrait être réorganisée, en prenant en compte les équipements existants.

B-4.3 – ACTIVITE FORESTIERE

Les forêts des communes de Houches, de Vallorcine et de Chamonix situées dans le périmètre du site Natura 2000 sont pour leur majeure partie communale et gérées par l'ONF. A l'inverse, la forêt située sur la commune de Servoz est entièrement privée.

Voir carte 9 –Massifs forestiers gérés par l'ONF (dans l'Atlas cartographique en annexe)

LA FORET PUBLIQUE :

Le plan d'aménagement forestier de la commune de **Chamonix Mont-Blanc** prévoit les orientations de gestion de la forêt communale pour la période 2007-2021. Les objectifs de gestion conditionnent les actions à mener pendant la durée du plan d'aménagement, ces derniers sont de trois ordres :

- Protection contre les risques naturels : 350 ha ;
- Fonction environnementale : 21 ha ;
- Accueil du public et fonction paysagère : 2 ha.

Dans le périmètre du site Natura 2000, la quasi-totalité des parcelles de la forêt communale est classée en série de protection contre les risques naturels suivant deux grands ensembles :

- Forêt d'Argentières (parcelles forestières 2 à 11) : aucune coupe de bois n'est prévu sur ce secteur d'ici 2021.
- Forêt de Chamonix sud (parcelles forestières 51 à 67) : des coupes sont programmées pour les années à venir. L'exploitation se fera par trouées en respectant des prescriptions qui prennent notamment en compte le maintien de la biodiversité. Le bois devra être sorti avec un câble-long, ce qui pourrait être conditionné par l'obtention de financements spécifiques.

Dans le secteur des Epinettes, une parcelle de 21 ha (n°66 dans le plan d'aménagement forestier) est classée en série environnementale. Pour cette parcelle, les travaux sylvicoles sont exclus, sauf en cas d'urgence expressément décrits. Seules des actions en faveur de la faune, de la flore et des habitats pourront être mises en place, grâce notamment à des contrats forestiers Natura 2000. Cette parcelle forestière est d'ailleurs située à proximité de sites où ont été mis en œuvre deux contrats forestiers (ouverture de clairières) dans le précédent DOCOB.

Sur Argentières, la parcelle forestière n°1 (2 ha) est classée en série d'accueil du public. L'entretien des infrastructures (sentier) est une priorité pour ce secteur. L'amélioration des peuplements peut être envisagée mais aucune coupe n'est programmée sur ce secteur d'ici 2021.

Voir carte 10 –Forêt communale de Chamonix – Carte des séries (dans l'Atlas cartographique)

Sur la commune de **Vallorcine**, plus de la moitié de la forêt communale est comprise dans le site Natura 2000 (334 ha). Le plan d'aménagement forestier, renouvelé récemment pour la période 2009-2023, a retenu un objectif unique : la protection contre les risques naturels. Comme précédemment, cet objectif sous-entend un traitement en futaie irrégulière par bouquets parcourus par des coupes. La plupart des coupes sont programmées à partir de 2019 (parcelles forestières 20 à 26). Sur le secteur des Mouilles et de la Ravire, des coupes sont également programmées (parcelles 19, 15 et 16) afin de pérenniser le mélèze ou la cembraie (parcelle 16 sur sa partie haute). Ces travaux pourraient être mis en œuvre de la cadre de contrats forestiers. Par ailleurs, aucune coupe n'est prévue pour la parcelle 17 (Tête des Combasses) car un couple de Pic tridactyle a été recensé. Enfin, des prescriptions spécifiques sont décrites en présence de zones humides.

Voir carte 11 –Forêt communale de Vallorcine (dans l'Atlas cartographique en annexe)

Sur la commune de Vallorcine, le plan d'aménagement de la forêt domaniale a également été programmé pour la période 2013 -2032. L'objectif retenu est également la protection contre les risques avec comme action prioritaire la poursuite des travaux de dépressage entrepris précédemment (en laissant les bois exploités sur place).

Pour **Les Houches**, le plan d'aménagement de la forêt communal a été établi pour la période 2004 – 2018. Durant cette période, l'intégralité de la forêt présente en rive droite de l'Arve, et donc située dans le périmètre du site Natura2000, a été classée en série environnementale. Aucune coupe n'a été programmée, l'objectif étant de laisser évoluer naturellement les peuplements forestiers. Des opérations ponctuelles restent bien entendu possibles en cas d'urgence, sauf dans certaines forêts sur le versant de la Diosaz, naturellement inaccessibles, et dont l'intérêt écologique est souligné. Ce plan d'aménagement doit prochainement être révisé. Il nécessitera d'importantes discussions et devra prendre en compte l'inventaire des habitats réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

LA FORET PRIVEE :

La forêt privée présente sur les communes de **Chamonix** (Argentière), des **Houches** (Montvauthier) et de **Vallorcine** (Barberine) est très morcelée ; aucun Plan simple de gestion n'est mis en œuvre. On dénombre ainsi à :

- Chamonix : 78ha pour 687 parcelles et 147 comptes cadastraux ;
- Vallorcine : 33 ha pour 325 parcelles et 66 comptes cadastraux ;
- Les Houches : 172 ha pour 201 parcelles et 56 comptes cadastraux (*données : CRPF*).

A Vallorcine la mise en œuvre d'un groupe d'intervention foncier (GIF) est actuellement expérimentée avec l'aide de la SEA74, de la SAFER et du CRPF. Ce groupement prévoit de mettre en œuvre des actions de gestion collective des parcelles forestières et agricoles en proposant dans un premier temps aux propriétaires d'intégrer l'AFP, d'échanger leurs parcelles pour faire des regroupements ou de les vendre à la commune. Cette première expérience, financée en partie dans le cadre du PPT Pays du Mont-Blanc, donne des résultats encourageants et doit être poursuivie.

A **Servoz**, la forêt privée représente 174 ha pour 13 parcelles mais surtout un seul propriétaire : la Communauté des dépendances de Pormenaz (*données : CRPF*) mais à ce jour aucun plan simple de gestion n'est mis en œuvre. Dans le cadre du PSADER, le schéma de desserte du massif forestier « Passy - Servoz » a été réalisé. Celui-ci préconise l'amélioration de la piste forestière du Mont et le recours à des câbles pour l'exploitation forestière ; notamment pour l'exploitation des bois de la Tête de la Fontaine et un câble long pour l'exploitation du bois en contrebas des Chalets de Pormenaz.

➔ **Le rôle de protection contre les risques naturels et l'intérêt écologique de la forêt sont reconnus sur l'ensemble du territoire. La fonction de production est inexistante sur le site Natura 2000 et les interventions sylvicoles sont limitées à de l'entretien. Sur les forêts de propriétés communales, certaines actions pourraient être mises en place, conformément aux Plans d'aménagement forestiers en vigueur, pour entretenir certains habitats et habitats d'espèces (mélézin, cembraie, tourbières forestières...). Sur la commune des Houches, la révision prochaine du Plan d'aménagement forestier devra intégrer l'ensemble des connaissances issues de ce DOCOB. Pour la forêt privée, d'autres actions pourraient également être soutenues en incitant une gestion collective des massifs.**

B-4.4 - ACTIVITE CYNEGETIQUE

AICA ARVE-GIFFRE

L'AICA Arve-Giffre (Association intercommunal de chasse agréée) a été créée en 1968 pour mettre en commun le territoire de chasse de chaque association communale. Cette mise en commun a abouti à la création de la plus grande réserve de chasse de Haute-Savoie s'étendant de Samoëns à Vallorcine, sur plus de 11.000 hectares.

Voir carte 12 – Réserve de chasse de l'AICA Arve-Giffre (dans l'Atlas cartographique en annexe)

Dans cette réserve, les pratiques de chasse sont réglementées et seul le grand gibier est chassé. Une partie de cette réserve est incluse dans le périmètre des Réserves naturelles (Passy, Aiguilles Rouges, Sixt-Passy, Carlaveyron et Vallon de Bérard), dans ce cas la réglementation des réserves naturelles s'applique. De fait, la chasse est interdite dans toute la partie de cette réserve située dans le périmètre de la Réserve naturelle des Aiguilles Rouges et ailleurs les chasseurs procèdent à des tirs sélectifs.

ACCA

La vallée de Chamonix Mont-Blanc compte une ACCA (Association communale de chasse agréée) par commune. Le nombre de chasseur varie d'une commune à l'autre avec au total plus de 250 chasseurs répartis de la façon suivante :

- ACCA Chamonix Mont-Blanc : 125 adhérents ;
- ACCA les Houches : 55 adhérents ;
- ACCA Vallorcine : 39 adhérents ;
- ACCA Servoz : 35 adhérents.

Le nombre d'individu chassés sur le territoire est, en fonction des espèces, défini dans le plan de chasse, établit pour 3 ans par arrêté préfectoral et qui peut être réévalué tous les ans suite aux comptages, ou soumis au prélèvement maximum autorisé (comme pour le Lagopède alpin).

➔ **Le rôle des chasseurs dans le suivi et la gestion des espèces cynégétiques est incontestable dans la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Les quatre ACCA du territoire ainsi que l'AICA se sont par ailleurs largement impliquées dans la démarche Natura 2000 et ont été force de proposition en faisant remonter certaines attentes autour de :**

- **La lutte contre la fermeture des milieux, notamment sur les zones basses de certains alpages, dans le but de réhabiliter les habitats de reproduction ou les zones de gagnage de certaines espèces.**
- **La question du dérangement hivernal.**

B-4.5 – ACTIVITES SPORTIVES ET TOURISTIQUES

Le sport et le tourisme sont deux activités fondatrices de la Vallée de Chamonix. L'accueil des visiteurs a ainsi permis un développement rapide de la vallée grâce à des aménagements spécifiques dès la fin du 19^e siècle. Si autrefois ces visiteurs étaient composés de quelques aventuriers et alpinistes, aujourd'hui la commune de Chamonix gère à elle seule un flux touristique de 60 000 visiteurs par jour en hiver et 100 000 en été !

Par ses paysages uniques et variés, la grande diversité des activités proposées et sa notoriété internationale, la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc constitue une destination de premier choix. Site le plus visité en Rhône-Alpes, la Mer de Glace accueille plus de 814 000 visiteurs/an. Puis vient l'Aiguille du Midi et en 4^e position le téléphérique du Brévent, un des points d'entrée dans le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges, avec plus de 550 000 visiteurs/an (*source PCET*).

Réputé pour le point de vue unique qu'il offre sur le massif du Mont-Blanc, véritable balcon naturel, le massif des Aiguilles Rouges accueille chaque année des millions de visiteurs en provenance du monde entier, été comme hiver, pour contempler le paysage, pratiquer une activité ou pour participer à une manifestation sportive.

Au-delà des activités d'extérieurs, pratiquées dans le périmètre du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges (présentées ci-après), le territoire possède la particularité de concentrer un nombre important de structures d'éducation, d'interprétation et de sensibilisation aux espaces naturels et au patrimoine. Ainsi, la Maison de village à Argentière, la Maison du Lieutenant à Servoz, le Chalet du Col des Montets ou encore la cabane du Brévent pourront être des relais importants pour sensibiliser grand public et professionnels aux espaces naturels et à la démarche Natura 2000.

ACTIVITES ESTIVALES

*Voir carte 13 – Activités estivales : sports et loisirs de pleine nature
(dans l'Atlas cartographique en annexe)*

La **randonnée pédestre** est sans nul doute l'activité la plus pratiquée. Le secteur est aménagé en fonction avec de nombreux itinéraires balisés, dont une partie du GR « Tour du Mont-Blanc », et des refuges dont certains sont implantés dans le site Natura 2000 comme le refuge du Lac Blanc (40 places), le refuge de Bellachat (28 places), le refuge de la Pierre à Bérard (40 places) et refuge de Loriaz (50 places).

La présence de remontées mécaniques, notamment dans les secteurs de la Flégère et du Brévent facilite l'accès au massif et permet à des publics très variés de se croiser :

- les simples promeneurs qui accèdent en général depuis les remontées mécaniques (ouvertes de mi-juin à mi-septembre) avant une balade de quelques heures ;
- les randonneurs qui peuvent parfois parcourir le massif en itinérance sur plusieurs jours (ex/ le long du Tour du Mont-Blanc) ;
- Les trailers qui parcourent les sentiers en courant. Cette activité en développement important sur le secteur est notamment renforcée en amont des manifestations sportives.



FIG.22 - REFUGE DU LAC BLANC

Les chiffres de cette fréquentation sont disponibles sur le secteur, grâce à plusieurs études menées par Asters, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie, et à l'implantation de 3 éco-compteurs sur des portes d'entrée des Réserves Naturelles.

	Nombre de passages durant la période estivale (mi-juin à fin septembre)		
	2001	2012	2013
Merlet	9 000	10 000	10 200
Col des Montets	12 300	18 300	24 200*
Vallon de Bérard	20 800	32 000	30 400

FIG.23 – FREQUENTATION DES RESERVES NATURELLES EN PERIODE ESTIVALE

Source : Etudes de fréquentations des RN (Asters)

**en 2013, la course de l'Ultra Trail du Mont-Blanc a emprunté le sentier équipé d'un éco-compteur la dernière semaine d'août, créant probablement un pic de fréquentation (près de 5 000 passages).*

Même si les chiffres collectés montrent quelques imprécisions (liées au fonctionnement des éco-compteurs), ils mettent en évidence l'importance de la fréquentation dans les Aiguilles Rouges. Pourtant, l'ensemble du massif ne connaît pas la même pression :

- Les sites les plus fréquentés sont les plus accessibles (avec une courte durée de marche, une faible dénivellée et/ou des remontées mécaniques) avec un point d'intérêt particulier (comme les lacs et les cols) ou encore les sites avec un lieu d'accueil ou un refuge. On peut ainsi citer : le lac Blanc, le lac Cornu, Chailloux, les Cheserys, l'aiguillette des Houches, l'aiguillette d'Argentière, le refuge de la Pierre à Bérard, Loriaz, le lac de Pormenaz, le parc de Merlet, le col des Montets... Sur ces secteurs, la forte fréquentation est généralement canalisée par les sentiers.
- D'autres sites sont préservés d'une fréquentation de masse, notamment sur tout l'envers des Aiguilles Rouges où l'accès est plus long et moins facile.



FIG.24 - LE MASSIF DES AIGUILLES ROUGES OFFRE UN PANORAMA UNIQUE SUR LE MASSIF DU MONT-BLANC

L'**escalade** est une autre activité largement pratiquée dans le secteur avec, tout comme la randonnée, de grandes disparités suivant les secteurs. Les sites les plus fréquentés sont les sites avec une marche d'approche courte comme la dalle des Cheserys qui apparaît comme un site « école ». Globalement l'escalade se pratique sur tout le massif avec de nombreux sites équipés. On peut notamment noter : l'Aiguille de la Persévérance, Beugeant, l'Aiguilles de la Mesure, la chaîne des Perrons, Praz Torrent, falaise de la Paré... Les sites les plus fréquentés sont accessibles depuis les remontées mécaniques du Brévent ou de la Flégère mais ils sont pour la plupart hors site.

Une étude complémentaire devra être réalisée pour quantifier cette pratique, préciser les secteurs ainsi que les impacts éventuels sur les espèces et les milieux.

Le **VTT** est totalement interdit dans le périmètre des Réserves naturelles par arrêté municipal (n°239/2006). Sur la commune de Chamonix il est également interdit, du 1^e juillet au 31 août, sur les sentiers, pistes et voiries non ouvertes à la circulation automobile ; exceptée sur certains sentier précis, tous hors site Natura 2000 (arrêté municipal n°124/2004).

En dehors de cette période, et sur les autres communes, le VTT est très peu visible sur l'ensemble du site car le relief semble peu adapté à la pratique. Néanmoins, avec l'évolution du matériel et de la demande ainsi que la présence de remontées mécaniques, certains secteurs hors zone voient le nombre de pratiquant augmenter de façon exponentielle. Cette pratique doit donc être surveillée à la vue de son impact potentiel sur les habitats et les espèces.

Le **vol libre** est aussi largement pratiqué sur le territoire et sous des formes très variées. Les aires de décollage les plus pratiquées sont :

- Plan Praz et la Flégère qui sont les sites de décollage privilégiés des écoles de parapente. Ces deux sites sont néanmoins situés en dehors du périmètre du site Natura 2000 et la plupart des vols s'effectuent sur « l'endroit » des Aiguilles Rouges (donc également hors site) ;
- Le Brévent, qui est une porte d'entrée sur la Réserve naturelle des Aiguilles Rouges mais où le survol est réglementé (le survol des aéronefs non moto-propulsée est interdit à une hauteur inférieur à 300 mètres du sol). Dans ce cadre quelques traversées se font tout de même en direction de Varan, Plaine Joux ou Emosson ;
- Merlet : ce site de décollage est peu fréquenté car très technique.

Le **canyoning** est pratiqué uniquement dans le torrent école de Barberine, sur la commune de Vallorcine, à la frontière Suisse. La pratique sur le torrent de la Diosaz ayant été interdite par arrêté municipal de Servoz en 1993. Le torrent étant utilisé pour la production hydroélectrique, il est équipé de deux barrages et des lâchés d'eau peuvent avoir lieu à tout moment.

Au-delà de ces activités, d'autres pratiques se développent également dans la Vallée de Chamonix Mont-blanc : le speed flying, la high line, le base jump et le wing suit... Aucune de ces activités ne semble être à ce jour pratiquée sur le site des Aiguilles Rouges, du fait notamment de la réglementation en vigueur concernant le survol des réserves naturelles. Néanmoins, étant en plein expansion, il paraît indispensable de suivre l'évolution de ces pratiques et de les intégrer dans les plans de sensibilisation qui seront mis en place.

ACTIVITES HIVERNALES

*Voir carte 14 –Activités hivernales : sports et loisirs de pleine nature
(dans l'Atlas cartographique en annexe)*

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est également réputée pour la pratique des sports d'hiver et ses **domaines skiables**. Seul le domaine de la Poya, situé sur la commune de Vallorcine, est inclus dans le périmètre du site Natura 2000, uniquement pour sa partie supérieure. Composé de deux téléskis et deux fils-neige (hors site), cette station familiale connaît une fréquentation croissante.

De son côté, le domaine du Brévent – Flégère, géré par la Compagnie du Mont-Blanc, jouxte le site Natura 2000 mais en est exclu. La présence de ces remontées mécaniques facilite néanmoins l'accès au site pour les pratiquants de ski hors-piste, de ski de randonnée mais aussi les randonneurs en

raquette et les pratiquants de speed-riding (sachant que cette pratique entre dans le cadre de la réglementation du vol libre dans les Réserves naturelles).

La porte d'entrée que constitue ce domaine skiable fait de ce secteur le site plus fréquenté de la vallée pour le **ski de randonnée**. 48 itinéraires ont ainsi été recensés en 2006 dans les Réserves naturelles, essentiellement entre l'aiguille de Charlanon et le col de l'Encrenaz. Le niveau de fréquentation entre tous ces itinéraires n'est pas homogène mais dix d'entre eux ont une fréquentation forte comme le lac Blanc et l'itinéraire Crochue-Bérard depuis le télésiège de l'Index. D'autres secteurs du site, non équipés de remontées mécaniques sont également très fréquentés comme le vallon de Bérard avec notamment le Mont-Buet, les chalets de Loriaz ou l'aiguillette des Houches.

Certains de ces secteurs sont même couramment fréquentés par les Guides de haute montagne lorsque les conditions ne leur permettent pas d'emmener leur client dans des sites plus sauvages.



FIG.25 - TRACES DE SKI HORS-PISTE DANS LA COMBE DE LA VOGÉALLE - FEVRIER 2013

De son côté, la **randonnée raquette** connaît un engouement croissant depuis une quinzaine d'années grâce à l'évolution du matériel, la diversification de l'offre touristique proposée par les professionnels de la montagne (randonnée nocturne suivie d'un repas...) ou la présence de structures d'accueil ouvertes en hiver (refuge, buvette). Sans être nécessairement balisés, certains secteurs du site sont très fréquentés : le vallon de Bérard, Loriaz, Chailloux et l'aiguillette des Houches ou encore le lac Cornu à partir de la remontée mécanique du Brévent.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Depuis quelques années la pratique de la course nature de longue distance, le trail, connaît un succès grandissant en montagne. Parallèlement à cet engouement, les compétitions se sont largement développées, notamment dans la Vallée de Chamonix avec l'UTMB (The North Face® Ultra Trail du Mont-Blanc®), le TAR (Trail des Aiguilles Rouges) et le 80km du Mont-Blanc.

Ces manifestations sportives rassemblent dans les espaces naturels des centaines, voire des milliers, de participants sur des durées variables, allant d'une journée à plusieurs jours, nuits comprises. Le public et les accompagnants, chaque année plus nombreux, suivent également la course et s'installent tout le long du parcours.

Il convient donc de prendre en compte cette pratique et de se poser la question des impacts que ces événements peuvent engendrer sur les milieux naturels. Dans le cadre de cette réflexion plusieurs démarches ont été engagées :

- En 2008 : l'UTMB signe un contrat éthique avec l'Espace Mont-Blanc et met en place les années suivantes une démarche environnementale basée sur des ambassadeurs de l'environnement ;
- En 2013 : la DDT (Direction Départementale des Territoires), la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et Asters accompagnés par un groupe de travail (auquel la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix participait au titre de Natura 2000) ont élaboré un guide destiné aux organisateurs de manifestations sportives. L'objectif étant d'orienter ces organisateurs afin de mieux prendre en compte l'environnement dans l'organisation globale de leur événement sportif, de la phase amont de préparation au débriefing



FIG.26 - INFORMATION SUR LE DERANGEMENT DES ESPECES DANS LE GUIDE SUR LE VOL LIBRE AU PAYS DU MONT-BLANC



FIG.27 - FORMATION DES AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UTMB – AOÛT 2014

➔ Les activités de pleine nature, pratiquées en période estivale ou hivernale, sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus diverses et concernent un nombre croissant de pratiquants. Même si certaines de ces activités restent cantonnées à un secteur précis ou le long du linéaire d'un sentier, il convient tout de même de s'interroger sur l'impact de ses pratiques sur les milieux et sur les espèces, notamment en termes de dérangement pendant l'hiver.

La fréquentation est l'enjeu majeur du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges. Un important travail d'information, de sensibilisation et de formation auprès du grand public, des pratiquants et des professionnels doit donc être engagé. Une étude approfondie sur les pratiques, les secteurs concernés pourrait par ailleurs être envisagée. Elle permettrait de préciser les secteurs, les publics cibles, et les interventions à mener dans le cadre de la démarche Natura 2000, sachant qu'un certain nombre d'actions de formation ont d'ores et déjà été engagées (ambassadeurs de l'environnement de l'UTMB, personnels d'accueil des Office de tourisme).

SECTION C

ENJEUX ET ORIENTATIONS DE GESTION

FIG.28 – ENJEUX, OBJECTIFS ET MESURES DU SITE NATURA 2000 « AIGUILLES ROUGES »

Objectif chapeau :

Maintenir (ou restaurer) les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site dans un bon état de conservation tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales.

Enjeux identifiés (Objectifs de DD)	Objectifs (opérationnels)	Action, mesure, bonne pratique envisagées	Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernées	Secteur			Nature de la mesure	Code de la mesure	Priorité (d'après groupes de travail)	Lien avec autres programmes éventuels	Site envisagés (liste indicative non exhaustive)
				BS	E	V					
Maintien / restauration des habitats forestiers en bon état de conservation	A – Assurer la pérennité des habitats forestiers	A1 (=C1) - Promouvoir une gestion forestière qui concilie les différents enjeux	Sapinières acidiphiles de la zone du hêtre (9110) Hêtraies neutrophiles (9130) et subalpines (9140)	X	X	X	Animation	7.63	1	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	
	B - Entretenir les habitats forestiers	B1 - Avoir des actions d'entretien, de régénération dirigée sur les habitats remarquables	Forêts mixtes de pente et de ravin (9180) Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (9410) Forêts siliceuses orientale à Mélèze et Arolle (9420)	X		X	Contrat forestier	F22703	2	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	Cembraie et mélézins
		B2 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Buxbaumie verte (1386) Lynx boréal (1361) Murin à oreille échancrée (1321) Barbastelle d'Europe (1308)	X		X	Contrat forestier	F22705	2	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	
	C - Laisser évoluer naturellement la forêt sur des secteurs bien identifiés	C1 (=A1) - Promouvoir une gestion forestière qui concilie les différents enjeux	<i>*Gélinotte des bois (A104)</i> <i>*Pic tridactyle (A241)</i> <i>*Chouette de Tengmalm (A223)</i> <i>*Chevêchette d'Europe (A217)</i> <i>*Pic noir (A236)</i>	X	X	X	Animation	7.63	1	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	Tête des Combasses Gorges de la Diosaz Bois de la Joux Bois de la Trappe
Préserver les milieux humides	D - Préserver voir améliorer le fonctionnement hydrologique des tourbières forestières	D1 - Maintenir la fonctionnalité hydrologique des tourbières forestières	Communautés flottantes de Sparganium (3130) Groupements d'Epilobe des rivières subalpines (3220) Buttes de sphaignes colorées (7110)	X		X	Contrat ni-ni	A32314P A32314R	1	10 ^e programme de l'Agence de l'eau RMC, SAGE et contrat de rivière de l'Arve Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	Tourbières des Houches
	E - Lutter contre la fermeture des zones humides	E1 - Mener des actions de restauration des zones humides	Communautés de tourbières bombées à Trichophorum cespitosum (7120) Bas-marais alcalins (7230) Tourbières de transition (7140) Loutre d'Europe (1355) Murin à oreille échancrée (1321) Barbastelle d'Europe (1308)	X		X	Contrat forestier Contrat ni-ni	F22701 A32301P A32305R A32307P	1	10 ^e programme de l'Agence de l'eau RMC, SAGE et contrat de rivière de l'Arve Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	Tourbières des Houches Petit lac noir
	F - Mener des actions d'entretien et de protection des zones humides	F1 - Mener des actions d'entretien des zones humides				X	Contrat ni-ni	A32305R A32309R	1	10 ^e programme de l'Agence de l'eau RMC, SAGE et contrat de	Zone humide de la mouille Tourbières

										rivière de l'Arve Plan de gestion des RNN PPT PSADER	forestières des Houches Zones humides Col des Montets
		F2 - Mise en défend des zones humides sensibles				X	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC	A32324P F22710 (MILIEU_01)		10 ^e programme de l'Agence de l'eau RMC, SAGE et contrat de rivière de l'Arve Plan de gestion des RNN PPT PSADER	
Maintenir les habitats ouverts dans un bon état de conservation	G - Contenir la progression de la forêt à l'étage montagnard et subalpin / lutter contre la fermeture des milieux	G1 - Envisager l'ouverture de milieux en complément de l'activité pastorale existante (parcelles non déclarées PAC)	Landes alpines et boréales (4060) Communautés acidiphiles des combes à neige alpines (6150) Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines (6230) Pelouses boréo-alpines siliceuses (6150) Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin (6430) Prairies de fauche de montagne (6520)	X	X	X	Contrat ni-ni	A32301P A32305R A32303R A32303P	1	Plan de gestion des RNN PPT	Combe de la Vogealle
		G2 - Ouverture d'un milieu en déprise (parcelles déclarée PAC)		X	X	X	MAEC	A préciser (OUVERT_01 et OUVERT_02)	1	Plan de gestion des RNN PPT	Chailloux Pormenaz
	H - Favoriser les pratiques de pâturage extensif (avec chargement adéquat)	H1 - Accompagnement et sensibilisation des alpagistes		X	X	X	Animation	7.63	1	Plan de gestion des RNN PPT	Chailloux Loriaz Pormenaz La Poya
		H2 - Diagnostic et plan de gestion pastorale					Animation	7.63			
		H3 - Mesures agro-environnementales et climatiques					MAEC	A préciser (dont HERBE_09)			
	I - Préserver les prairies de fauche	I1 - Encourager les pratiques de fauche favorables à la diversité biologique				X	Contrat ni-ni MAEC	A32304R A préciser (HERBE)	2	Plan de gestion des RNN PPT PSADER	Vallorcine
Préserver les populations d'espèces et leurs habitats	J - Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière	J1 - Laisser des arbres à cavité, bois mort et îlots de sénescence	Buxbaumie verte (1386) Lynx boréal (1361) Murin à oreille échancrée (1321) Barbastelle d'Europe (1308) <i>*Gélinotte des bois (A104)</i> <i>*Pic tridactyle (A241)</i> <i>*Chouette de Tengmalm (A223)</i> <i>*Chevêchette d'Europe (A217)</i> <i>*Pic noir (A236)</i>	X		X	Contrat forestier	F22712	1	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	
		J2 - Création ou maintien de clairières					Contrat forestier	F22701	2	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	
		J3 - Favoriser la diversité des essences et des strates selon une logique non productive					Contrat forestier	F22715	2	Plan de gestion des RNN Plan d'aménagement forestier PSADER	
	K - Lutter contre le dérangement hivernal	K1 - Définition des zones de conflits	TOUTES ESPECES	X	X	X	Animation	7.63	1	Plan de gestion des RNN	
		K2 (=R2) - Information et sensibilisation des usagers (panneaux,, films, rencontre, conférences, information dans les topos...)					Animation Contrat forestier Contrat ni-ni Charte N2000	7.63 A32326P F22714 Charte		Plan de gestion des RNN Stratégie d'avenir EMB	

		K3 - Maintien de zones de tranquillité / gestion de la fréquentation					Autre			Plan de gestion des RNN Stratégie d’avenir EMB	
	L - Maintenir les continuums écologiques	L1 - Identifier les corridors écologiques et améliorer leur fonctionnement	Loutre d’Europe (1355) Lynx boréal (1361)	X		X	Contrat ni-ni Autre	A32325P	2	Plan de gestion des RNN SRCE / Contrat corridor SAGE	
Mise en œuvre du DOCOB	M - Informer, sensibiliser, impliquer les élus et les acteurs locaux	M1 (=P1) - Création d’outils de sensibilisation	TOUTES ESPECES ET HABITATS	X	X	X	Animation Contrat forestier Contrat ni-ni	F22714 A32326P	1		
		M2 - Organisation de réunions publiques		X	X	X	Animation	7.63			
		M3 - Articles dans les bulletins municipaux		X	X	X	Animation	7.63			
		M4 - Organisation de sorties thématiques sur le terrain (visite des travaux, sortie découverte...) et d’actions participatives		X	X	X	Animation	7.63			
	N - Assurer la réalisation du DOCOB	N1 - Animation, rencontre des propriétaires, agriculteurs ...		X	X	X	Animation	7.63	1		
		N2 - Elaboration de contrat		X	X	X	Animation	7.63			
		N3 - Evaluation de l’avancement du DOCOB		X	X	X	Animation	7.63			
		N4 – Classement du site au titre de la « Directive Oiseaux »		X	X	X	Animation	7.63	3		
	O - Evaluer les actions de gestion / suivre l’impact des mesures mises en œuvre	O1 - Réaliser les états de référence (état 0)		X	X	X	Animation	7.63	2		
		O2 - Instaurer un suivi de l’évolution des états de conservation sur le long terme		X	X	X	Animation	7.63			
Sensibiliser à la gestion, à la protection, au fonctionnement des espaces naturels. Favoriser l’appropriation locale des intérêts naturels et patrimoniaux	P - Formation des professionnels du tourisme et des structures d’accueil	P1 (=M1) - Création d’outils de sensibilisation	TOUTES ESPECES ET HABITATS	X	X	X	Animation Contrat forestier Contrat ni-ni	F22714 A32326P	1	Plan de gestion des RNN Stratégie d’avenir EMB	
		P2 - Formation des professionnels du tourisme (OT, remontées mécaniques, OHM...)		X	X	X	Animation	7.63		Plan de gestion des RNN Stratégie d’avenir EMB	
	Q - Sensibilisation des scolaires et du grand public	Q1 - Mettre en œuvre un programme de sensibilisation spécifique sur l’ensemble du territoire		X	X	X	Animation	7.63	1	Plan de gestion des RNN Stratégie d’avenir EMB	
	R - Sensibilisation des pratiquants	R1 - Formation auprès des professionnels (moniteurs, guides, parapentistes, associations de trailers, services sentier...)		X	X	X	Animation	7.63	1	Plan de gestion des RNN Stratégie d’avenir EMB	
		R2 (=K2) - Information et sensibilisation des usagers (panneaux,, films, rencontre, conférences, information dans les topos...)		X	X	X	Animation Contrat forestier Contrat ni-ni Charte Natura 2000	7.63 A32326P F22714 Charte		Plan de gestion des RNN Stratégie d’avenir EMB	
		R3 - Mise en place de la charte		X	X	X	Animation	7.63			
	S - Suivi des manifestations sportives	S1 - Accompagnement des porteurs de projets, notamment pour les évaluations d’incidences		X	X	X	Animation	7.63			

Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats	T - Réaliser des études complémentaires	T1 - Etudes, prospections, suivis	Loutre d’Europe (1355) Lynx boréal (1361) Murin à oreille échancrée (1321) Barbastelle d’Europe (1308)	X	X	X	Animation	7.63	3	Plan de gestion des RNN	
---	---	-----------------------------------	---	---	---	---	-----------	------	---	-------------------------	--

LEGENDE DU TABLEAU :

**les espèces d’oiseaux nicheuses sur le site sont citées pour mémoire*

Les habitats et espèces indiqué en gras sont d’intérêt communautaire prioritaire

Secteur : BS = Balcon sud / E = Envers des Aiguilles Rouges / V = Vallorcine

C-1 – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'objectif général de la démarche Natura 2000 est **de maintenir espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site dans un bon état de conservation tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales.**

Plus précisément, les deux diagnostics réalisés (écologique et socio-économique) ainsi que le travail de concertation avec tous les acteurs du site ont permis d'aboutir à un ensemble d'actions à mettre en place afin d'atteindre cet objectif.

Voir Fig. 28 – Enjeux, objectifs et mesures du site Natura 2000 « Aiguilles Rouges »

C-1.1 – ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DES AIGUILLES ROUGES

Les enjeux du site, également appelés objectifs de développement durable, sont des trois ordres. Ils peuvent concerner plus particulièrement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (de manière générale), correspondre à des enjeux localisés (par exemple les zones humides) ou encore répondre à des objectifs transversaux, c'est-à-dire non spécifiques à un habitat ou une espèce.

Pour le site des Aiguilles Rouges, sept enjeux ont été définis :

- Maintien / restauration des habitats forestiers en bon état de conservation ;
- Préserver les milieux humides ;
- Maintenir les habitats ouverts dans un bon état de conservation ;
- Préserver les populations d'espèces et leurs habitats ;
- Sensibiliser à la gestion (et à la protection) des espaces naturels ;
- Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats ;
- Mettre en œuvre le DOCOB.

C-1.2 – OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les enjeux du site ont ensuite été déclinés en objectifs opérationnels. Dans un premier temps, ces objectifs ont été esquissés en croisant les richesses écologiques du site et leur état de conservation, précisés dans le diagnostic écologique, et les facteurs influençant, décrits dans le diagnostic socio-économique. Puis ce sont l'ensemble des acteurs concernés par le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges qui ont affiné puis validé ces objectifs opérationnels à l'occasion de trois ateliers de secteur organisés à Vallorcine, à Servoz et à Argentières puis d'ateliers spécifiques aux milieux.

Au terme de ce travail de concertation, vingt objectifs opérationnels ont été listés.

Maintien / restauration des habitats forestiers en bon état de conservation :

- A. Assurer la pérennité des habitats forestiers
 - B. Entretenir les habitats forestiers
 - C. Laisser évoluer naturellement la forêt sur des secteurs bien identifiés
- ➔ Les activités humaines telles que le pastoralisme ou l'exploitation forestière, doivent pouvoir s'exercer dans des conditions compatibles avec l'entretien, le maintien et la restauration des habitats forestiers. Pour certains habitats présentant un intérêt particulier (comme le

mélézin) une gestion spécifique ou des actions particulières pourront par ailleurs être mises en place pour assurer leur bon état de conservation.

Enfin, dans certains secteurs bien localisés où les milieux naturels ne subissent pas ou très peu d'influence anthropique, les habitats devront être préservés de tout impact afin de constituer des réservoirs de biodiversité.

Préserver les milieux humides :

- D. Préserver voir améliorer le fonctionnement hydrologique des tourbières forestières
- E. Lutter contre la fermeture des zones humides
- F. Mener des actions d'entretien et de protection des zones humides

➔ Le site des Aiguilles Rouges renferme une grande diversité de zones humides : zones humides de basse ou de haute altitude, tourbières forestières, petit lac, « gouilles »... Ces milieux, très riches en espèces, offrent également de nombreux services à l'homme : rôle de régulation des quantités d'eau (accumulation lors des événements extrêmes et restitution en période sèche) mais aussi de préservation de la qualité par leur pouvoir d'épuration important. Le maintien voire la restauration de ces milieux sont essentiels.

Maintenir les habitats ouverts dans un bon état de conservation :

- G. Contenir la progression de la forêt à l'étage montagnard et subalpin / lutter contre la fermeture des milieux
- H. Favoriser les pratiques de pâturage extensif (avec chargement adéquat)
- I. Préserver les prairies de fauche

➔ La diversité biologique du site Natura 2000 est majoritairement liée à la structuration du massif en différents étages. Certains milieux comme les pelouses de l'étage subalpin, qui résultent de l'action de l'homme par des pratiques pastorales et plus marginalement sylvicoles, peuvent nécessiter pour préserver leur biodiversité d'une gestion adaptée, de travaux de restauration ou d'entretien.

Préserver les populations d'espèces et leurs habitats :

- J. Favoriser l'accroissement de la biodiversité forestière
- K. Lutter contre le dérangement hivernal
- L. Maintenir les continuums écologiques

➔ La protection des espèces sera réalisée principalement par l'intermédiaire de la préservation des habitats et des continuums écologiques mais aussi, et surtout, par la sensibilisation et la gestion de la fréquentation. En effet, le massif des Aiguilles Rouges étant très fréquenté, notamment pour des activités sportives et de loisirs, une importante concertation doit être mise en place pour assurer une compatibilité entre ces activités et les éléments remarquables présents.

Mettre en œuvre le DOCOB :

- M. Informer, sensibiliser, impliquer les élus et les acteurs locaux
- N. Assurer la réalisation du DOCOB
- O. Evaluer les actions de gestion / suivre l'impact des mesures mises en œuvre

- Au-delà de l'animation de la démarche et de la mise en œuvre du plan d'action, la réalisation de ce DOCOB passe nécessairement par un suivi des actions de gestion, afin d'évaluer leur impact sur les espèces et les milieux.

Sensibiliser à la gestion, à la protection, au fonctionnement des espaces naturels. Favoriser l'appropriation locale des intérêts naturels et patrimoniaux ;

- P. Formation des professionnels du tourisme et des structures d'accueil
- Q. Sensibilisation des scolaires et du grand public
- R. Sensibilisation des pratiquants
- S. Suivi des manifestations sportives

- La réussite de ce programme comme d'autres projets de préservation du patrimoine nécessite une appropriation par les acteurs du territoire.

Sur le site des Aiguilles Rouges, où la fréquentation est un enjeu majeur, l'implication de tous est une nécessité. Ce travail de sensibilisation passe par de la simple diffusion d'information mais aussi et surtout par la création de lien entre les acteurs pour mieux se connaître, mieux se comprendre et surtout créer des dynamiques de territoire

Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats.

- T. Réaliser des études complémentaires

- L'inventaire et l'acquisition de données sur les espèces et les habitats, leur composition, leur dynamique et leur sensibilité permettent d'adapter les actions de gestion à leurs besoins. L'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel est un préalable à la mise en œuvre d'une gestion adaptée et évolutive et une nécessité pour évaluer les actions réalisées.

C-2 – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Sur la base des conclusions des diagnostics, des résultats des groupes de travail, et de la priorisation des objectifs par l'ensemble des acteurs du territoire, tous les objectifs opérationnels ont été traduits en actions, relevant de l'animation du site, de la charte, de contrats Natura 2000 ou encore de contrats agricoles (MAEC).

Le catalogue de mesure relatif à la programmation 2014 - 2020 n'étant pas établi au moment de la rédaction du présent DOCOB, les mesures citées ici relèvent de la précédente programmation.

Voir Fig. 28 – Enjeux, objectifs et mesures du site Natura 2000 « Aiguilles Rouges »

C-2.1 – MESURES LIEES AUX ESPECES ET HABITATS FORESTIERS

A1 / C1 - Promouvoir une gestion forestière qui concilie les différents enjeux :

Un travail de concertation sera à mener avec les différents acteurs du monde forestier (propriétaires, exploitants...) afin de les informer et les sensibiliser aux enjeux liés à la faune et à la flore présents sur le site Natura 2000. Ces moments d'échanges seront également l'occasion de présenter les contrats forestiers.

Ce travail pourra être mené en lien avec la mise en œuvre de la Charte forestière territoriale.

Type de mesure : Animation Natura 2000

Coût estimatif : Le montant de cette action est pris en compte dans l'animation du site Natura 2000 dont l'estimation est globalisée.

B1 – Avoir des actions d'entretien, de régénération dirigée sur les habitats remarquables

B2 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

J1 – Laisser des arbres à cavité, bois mort et îlots de sénescence

J2 – Création ou maintien de clairières

J3 – Favoriser la diversité des essences et des strates selon une logique non productive

Des mesures favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaires identifiés sur le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges ont été choisies dans le catalogue des mesures contractualisables.

Il s'agit de :

- Activité d'éclaircie, de nettoyage ou d'irrégularisation des peuplements forestiers sans enjeu de production au profit de certaines espèces comme la Barbastelle d'Europe ou le Murin à oreille échancrée.
- Mise en œuvre de régénération dirigée au bénéfice de certains habitats, notamment les tourbières forestières ou les forêts de Mélèzes.
- Création d'îlots de sénescence, maintien de vieux arbres et d'arbres morts favorables au fonctionnement des habitats présents et à certaines espèces.
- Création ou maintien de clairières favorables à certains habitats, telles que les tourbières qu'il faut protéger de la reconquête forestière, ou certaines espèces (chiroptère...)

Type de mesure : Contrats forestiers : F22703 (code mesure Rhône Alpes : I), F22705 (code RRA : G), F22712 (code RRA : K), F22701 (code RRA : A), F22715 (code RRA : J).

Coût estimatif : Ce coût sera fonction du nombre de contrats signés.

C-2.2 – MESURES LIEES AUX MILIEUX HUMIDES ET AUX ESPECES ASSOCIEES

D1 - Maintenir la fonctionnalité hydrologique des tourbières forestières

E1 - Mener des actions de restauration des zones humides

F1 - Mener des actions d'entretien des zones humides

F2 - Mise en défens des zones humides sensibles

Des mesures favorables aux milieux humides et aux espèces associées identifiées ont été choisies dans le catalogue des mesures contractualisables (mesures relevant de la précédente programmation). Il s'agit de :

- Mise en œuvre de régénération dirigée au bénéfice de certains habitats tels que les tourbières forestières.
- Travaux de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage.
- Travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écosystémique des milieux humides.
- Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats sensibles au piétinement ou à l'abrouissement.

Type de mesure : Contrats forestiers : F22701 (code RRA : A), F22710 (code RRA : E).
Contrats ni agricoles, ni forestiers : A32309R (code RRA : G), A32305R (code RRA : D), A32324P, A32314P, A32314R, A32301P, A32307P

Contrat agricole (MAEC) : MILIEU_01
Coût estimatif : Ce coût sera fonction du nombre de contrats signés.

C-2.3 – MESURES LIEES AUX MILIEUX OUVERTS ET AUX ESPECES ASSOCIEES

H1 - Accompagnement et sensibilisation des alpagistes

La rencontre régulière des agriculteurs est indispensable pour les informer sur la démarche Natura 2000 et les mesures existantes (contrats) et pour les accompagner vers la contractualisation.

Type de mesure : Animation Natura 2000.
Coût estimatif : Le coût de cette action est pris en compte dans l'animation du site Natura 2000 dont l'estimation est globalisée.

H2 - Diagnostic et plan de gestion pastorale

L'élaboration d'un diagnostic et la définition d'un plan de gestion pastorale sont indispensables avant la mise en œuvre de toute action sur les unités pastorales.

Type de mesure : Contrat agricole (MAEC) : HERBE_09
Animation Natura 2000
Coût estimatif : Ces études nécessitent généralement deux journées de travail, qui sont à la charge de l'agriculteur si celui-ci s'engage dans un contrat agricole (mesure de type HERBE_09).
Pour les autres parcelles, le montant estimatif de cette action sera pris en compte dans l'animation du site Natura 2000 dont l'estimation est globalisée. Il sera fait appel à des organismes spécialisés.

G1 - Envisager l'ouverture de milieux en complément de l'activité pastorale existante (parcelles non déclarées PAC)

Les mesures favorables au maintien des milieux ouverts sur les parcelles non exploitées par un agriculteur (non déclarées à la PAC) sont listées afin de :

- Restaurer les milieux ouverts, notamment les pelouses, par débroussaillage.
- Mettre en place un pâturage d'entretien afin de garantir l'ouverture de certains milieux, cette mesure pourra être accompagnée de l'acquisition d'équipements pastoraux et devra faire l'objet au préalable d'un diagnostic pastoral.

Type de mesure : Contrats ni agricoles, ni forestiers : A32301P, A32305R (code RRA : D), A32303R (code RRA : B), A32303P, A32304R (code RRA : C)
Coût estimatif : Ce coût sera fonction du nombre de contrats signés.

G2 - Ouverture d'un milieu en déprise (parcelles déclarées PAC)

H3 - Mesures agro-environnementales et climatiques

I1 - Encourager les pratiques de fauche favorables à la diversité biologique

Dans la continuité des actions engagées sur la période 2007/2013, et dans une dynamique confirmée de prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des espaces agricoles (parcelles déclarées PAC), un nouvel ensemble de mesures appelées MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) a été défini.

La liste des mesures contractualisables sur les parcelles agricoles sera précisée lors de la candidature du territoire dans un ou plusieurs PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) et après concertation avec les agriculteurs concernés.

Type de mesure : A titre d'exemple :
MAEC à enjeu localisé : HERBE_01, HERBE_02, HERBE_03 OUVERT_02
MAEC système : SHP_entité collectivité.
Coût estimatif : Ce coût sera fonction du nombre de MAEC contractualisées.

C-2.4 – MESURES LIEES A LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

K2 /R2 - Information et sensibilisation des usagers (films, rencontre, conférences, information dans les topos...)

M1 / P1 - Création d'outils de sensibilisation

M3 - Articles dans les bulletins municipaux

M4 - Organisation de sorties thématiques sur le terrain (visite des travaux, sortie découverte...) et des actions participatives

P2 - Formation des professionnels du tourisme (OT, remontées mécaniques, OHM...)

Q1 - Mettre en œuvre un programme de sensibilisation spécifique sur l'ensemble du territoire

R1 - Formation auprès des professionnels (moniteurs, guides, parapentistes, associations de trailers, service sentier...)

R3 - Mise en place de la charte

La fréquentation du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges est un enjeu majeur et le maintien d'un bon état de conservation des espèces et des habitats devra passer par la mise en place d'un programme complet visant la formation, l'information et la sensibilisation de toutes les personnes concernées par le site. Ce programme de communication sera décliné en différents supports (articles, formations, sorties, panneaux d'information, rencontres, informations sur les forums...) et pour les différentes cibles (élus, propriétaires, pratiquants d'activité, organisateurs d'événements, socio-professionnels...). Ces différents vecteurs de communication seront portés par la structure opératrice de Natura 2000. Ils pourront être réalisés avec le concours des acteurs du territoire : chasseurs, naturalistes, acteurs du tourisme, communes...

Quelques actions engagées dans le cadre de la rédaction de ce DOCOB ont déjà montré toute leur utilité et demandent à être poursuivies comme la formation des hôtesses d'accueil des offices de tourisme, l'organisation de conférences grand public ou encore la sensibilisation des organisateurs d'événements (avant tout les organisateurs de trails). Certains pratiquants pourront également être sensibilisés aux bons gestes pour une pratique plus respectueuse du milieu et des espèces ; la méconnaissance des enjeux présents sur le territoire ayant été appréciée lors de la rédaction de ce DOCOB. Ces actions seront également accompagnées par la mise en place de la Charte Natura 2000, annexée au présent DOCOB.

La mise en œuvre de ces actions pourra passer par la voie de la contractualisation car certains contrats Natura 2000 visent spécifiquement l'information des usagers, si cela intervient en complément d'une action de gestion, ou encore l'animation du site Natura 2000 qui est ici primordiale. Le lien avec d'autres programmes sera par ailleurs mis en œuvre car les enjeux liés à la fréquentation des espaces naturels ne concernent pas uniquement le site Natura 2000 des Aiguilles

Rouges et ces programmes pourraient apporter des moyens complémentaires à la réalisation des actions citées. Il pourra être fait appel à des prestataires.

Type de mesure : Contrat ni agricole, ni forestier : A32326P.
Contrat forestier : F22714 (code RRA : M).
Animation Natura 2000.

Coût estimatif : Ce coût sera fonction du nombre de contrat signé et du coût de l'animation du site.

K3 - Maintien de zones de tranquillité / gestion de la fréquentation

Cette action consisterait à mettre en place un ensemble d'action sur certaines zones spécifiques et bien localisées, où les interactions entre les activités humaines et les espèces sont avérées. La définition de ces zones et les actions précises à mettre en place pourront être définies dans l'étude réalisée au préalable (action K1 - Définition des zones de conflit). Il pourra s'agir d'actions d'information et de formation spécifiques mais aussi d'une matérialisation des zones sur le terrain.

Type de mesure : A préciser en fonction de l'étude préalable :
Contrat ni agricole, ni forestier : A32326P.
Contrat forestier : F22714 (code RRA : M).
Animation Natura 2000.
Hors contrat Natura 2000.

Coût estimatif : Sur devis.

C-2.5 – MESURES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

M2 - Organisation de réunions publiques

N1 - Animation, rencontre des propriétaires, agriculteurs ...

N2 - Elaboration de contrat

N3 - Evaluation de l'avancement du DOCOB

O2 - Instaurer un suivi de l'évolution des états de conservation sur le long terme

S1 - Accompagnement des porteurs de projets, notamment pour les évaluations d'incidences

L'ensemble de ces missions relèvent de la mise en œuvre technique et administrative du DOCOB. La signature de contrats Natura 2000 (forestiers, « ni-ni ») est notamment garante de ces actions qui visent à poursuivre le travail engagé lors de la rédaction du DOCOB avec les différents acteurs du territoire.

Ce travail prévoit également d'accompagner les porteurs de projets lors de la réalisation d'évaluations d'incidence. En effet, si la structure animatrice de la démarche Natura 2000 n'a pas vocation à être service instructeur, elle se doit tout de même de fournir les données dont elle dispose aux porteurs de projets. Les échanges induits à cette occasion sont un temps d'information et de sensibilisation à la démarche important qu'il ne fait pas négliger, d'autant qu'ils peuvent aboutir sur un accompagnement plus manifeste pour que le projet devienne plus vertueux. Cette action peut donc nécessiter plusieurs jours de travail par an.

L'ensemble de ces actions est au cœur du volet « Animation du site Natura 2000 ».

Type de mesure : Animation Natura 2000.

Coût estimatif : Le coût de cette action est pris en compte dans l'animation du site Natura 2000 dont l'estimation est globalisée.

01 - Réaliser les états de référence (état 0)

Afin d'apprécier l'impact des actions menées dans le cadre de la démarche Natura 2000, il est proposé de réaliser un état des lieux de référence avant la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000. A terme cet état « zéro » permettra de mesurer la portée réelle de l'action sur les habitats ou les espèces. Il sera fait appel à des organismes spécialisés pour réaliser ces états de référence.

Cette démarche concernera les contrats forestiers et « ni-ni ». Il est considéré que dans le cas des contrats agricoles, l'état de référence sera établi dans le diagnostic pastoral préalable à la mise en place des MAEC.

Type de mesure : Animation Natura 2000

Coût estimatif : Ce coût sera fonction du nombre de contrats signés.

T1 - Etudes, prospections, suivis

Le diagnostic écologique du site a fait apparaître le manque de connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire. Concernant la faune, des études spécifiques pourraient être menées pour compléter le travail engagé entre 2009 et 2012 sur la Loutre, pour apprécier la répartition et le comportement du Lynx sur le site des Aiguilles Rouges et pour inventorier les espèces de chiroptères. Concernant la flore, des prospections spécifiques pourraient être mises en place pour tenter de retrouver certaines espèces, telles que *Trifolium saxatile* ou *Botrychium simplex* potentiellement présentes sur le site.

Enfin pour les habitats, le suivi des habitats à enjeu avec suivi de placettes et évaluation à dire d'expert pourrait être mis en place, notamment sur les sites où seront signés des contrats Natura 2000. Dans ce cas précis, le suivi des habitats permettra d'apporter un comparatif à l'état de référence (action O1) et ainsi d'évaluer les actions de gestion.

Type de mesure : Animation Natura 2000.

Coût estimatif : Sur devis.

K1 - Définition des zones de conflits

Cette action fait référence à une étude complémentaire sur la localisation des zones de conflits entre les espèces et les pratiquants de diverses activités sportives (estivales et hivernales). Cette étude permettrait d'orienter avec plus de précision les actions de communication citées précédemment.

Type de mesure : Animation Natura 2000.

Coût estimatif : Sur devis.

L1 - Identifier les corridors écologiques et améliorer leur fonctionnement

Cette mesure consistera dans un premier temps à réaliser une étude complémentaire pour identifier les corridors écologiques (trames vertes et bleues) puis de définir un plan d'action opérationnel pour maintenir ou améliorer leur fonctionnalité.

En fonction de la localisation des actions à mettre en œuvre et des habitats et / ou espèces concernés, il pourra être fait appel aux outils de contractualisation spécifiques à la démarche Natura 2000, ou à d'autres plans d'actions portés par le Conseil Général ou la Région Rhône Alpes, en vue notamment de réduire les impacts des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.

Type de mesure : Non défini.
Contrat ni agricole, ni forestier : A32325P.
Coût estimatif : Sur devis.

C-3 – MODALITES DE CONTRACTUALISATION

L'approche française de la gestion des sites Natura 2000 passe par la voie de la contractualisation plutôt que la réglementation ou la répression. Ainsi, la mise en œuvre des propositions de gestion du DOCOB d'un site repose sur l'adhésion volontaire des différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, associations ...) à un des outils contractuels mis à leur disposition : les contrats Natura 2000 (contrats forestiers et « ni-ni ») et la charte Natura 2000, spécifiques à la démarche, et les contrats agricoles (MAEC).

Les modalités de contractualisation présentées ci-dessous sont présentées en l'état des connaissances au moment de la rédaction du DOCOB. **La programmation FEADER 2014 -2020 étant en cours de finalisation, certaines modalités ne sont pas connues avec précisions et pourraient présenter quelques variations par rapport aux conditions présentées ici.**

C-3.1 – CONTRAT NATURA 2000 (CONTRAT FORESTIER ET CONTRAT « NI – NI »)

Voir en Annexe - Cahiers des charges des mesures

Le contrat Natura 2000 porte sur des **parcelles incluses dans le site** et sur des **engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant le rétablissement, dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire**. Il est conclu pour une durée de 5 ans et bénéficie de financements nationaux et communautaires (FEADER). Le préfet signe le contrat Natura 2000 et est chargé des clauses d'exécution financière du contrat.

Le bénéficiaire du contrat Natura 2000 doit être titulaire de droits réels ou personnels sur un terrain inclus dans le site Natura 2000. Le titulaire peut être une personne morale ou physique, privée ou publique. Il sera donc, selon les cas :

- Soit le propriétaire ;
- Soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000 (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil, bail à loyer, convention de mise à disposition...).

Les contrats Natura 2000, spécifiques à la démarche, sont de deux ordres :

- **Les contrats forestiers** : ils financent les investissements non productifs en forêt et espaces boisés (au sens de l'art.30 du règlement CE n°1974/2006 relatif au FEADER*). Ces actions

peuvent être cofinancées à hauteur de 55% par le FEADER. Les contreparties nationales mobilisent des crédits du Ministère chargé de l'écologie mais également des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

- **Les contrats ni agricoles – ni forestiers** (contrats « ni-ni ») financent des investissements ou des actions d'entretien non productifs. Ces actions peuvent être cofinancées à hauteur de 50% par le FEADER, les contreparties nationales mobilisent des crédits du Ministère chargé de l'écologie, de certains organismes publics (Agence de l'eau...) ainsi que des crédits des collectivités territoriales.

Ces actions peuvent être financées en totalité ou en partie par des aides publiques (voir les cahiers des charges en annexe). Une participation de la part des propriétaires concernés peut être demandée.

La signature d'un contrat prévoit également une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat.

**Par forêt on entend une étendue de plus de 0,5 ha caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant plus de 10% de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in-situ (...).*

Par « espace boisé » on entend une étendue de plus de 0,5 ha non classée comme forêt et caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant entre 5% et 10% de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ, ou par un couvert arboré mixte constitué d'arbustes, de buissons et d'arbres dépassant 10% de sa surface (...).

Le contrat doit comporter :

- La description de l'action et les objectifs de conservation ;
- Le périmètre concerné ;
- Les engagements du bénéficiaire rémunérés et non rémunérés ;
- Les compensations financières ;
- Les points de suivi et de contrôle.

Les mesures proposées dans le DOCOB sont traduites par des cahiers des charges types de contrat, présentés en annexe.

C-3.2 – CHARTE NATURA 2000

Voir en Annexe : Ebauche de Charte Natura 2000 du site des Aiguilles Rouges

Si la signature de contrats permet d'obtenir des aides financières, la charte Natura 2000, moins contraignante qu'un contrat, permet à son signataire de marquer sa contribution à la démarche Natura 2000. Elle donne accès à des exonérations fiscales mais n'ouvre pas aux aides financières.

La charte Natura 2000 vise à valoriser les bonnes pratiques et permet aux propriétaires et exploitants de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 en assurant une gestion "compatible" avec les objectifs du DOCOB sans pour autant signer un contrat Natura 2000.

La charte Natura 2000 est un engagement non rémunéré pour 5 ans sur :

- des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site ;
- des pratiques d'utilisation (sportives ou de loisirs) respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Elle peut donner accès à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, voir l'article 1395 E du Code général des impôts, et à certaines aides publiques dans des cas très spécifiques.

C-3.3 – CONTRAT AGRICOLE : MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent de rémunérer les agriculteurs pour leurs pratiques en faveur de l'environnement. Elles concernent donc uniquement les parcelles agricoles déclarées à la PAC. Les MAEC sont considérées comme des contrats agricoles dans le cadre de Natura 2000 mais elles ne sont pas spécifiques à cette démarche.

Les MAEC constituent un des outils majeurs pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques à travers les fonds communautaires (FEADER) et nationaux, via les crédits du Ministère en charge de l'agriculture ou des collectivités.

Le catalogue des mesures contractualisables a été défini dans le PDR Rhône Alpes (programme de développement rural régional). Ces mesures sont de deux ordres :

- **Les mesures à enjeu localisé** (ex/ HERBE_09...) : elles sont mises en œuvre à l'échelle d'une ou d'un groupe de parcelle pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit (préservation zone humide, gestion des pelouses...). Sept familles d'engagement unitaire sont mobilisables : LINEA, IRRIG, HERBE, OUVERT, COUVER, MILIEU, PHYTO.
- **Les mesures système** (ex/ Systèmes herbagés pastoraux – SHP collectif) mise en œuvre à l'échelle de l'exploitation agricole.

La contractualisation de MAEC n'est pas tributaire de la démarche Natura 2000, elle se fait exclusivement dans le cadre de **projets agro-environnementaux et climatiques** (PAEC), véritable projet de territoire à la double dimension environnementale et agricole. Les PAEC sont sélectionnés annuellement par l'intermédiaire d'un appel à projet lancé par l'autorité de gestion des fonds FEADER, la Région Rhône Alpes.

Une première vague d'appel à projet a été lancée en juin 2014, le territoire de la Vallée de Chamonix a été intégré dans un de ces dossiers de candidature porté par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc. Si ce projet de PAEC est retenu (le territoire seront probablement informés en fin

d'année 2014), il pourra être annexé au présent DOCOB comme volet opérationnels des contrats agricoles.

C-4 – ANIMATION DU SITE NATURA 2000

La structure porteuse du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges sera désignée lors du COPIL de validation du présent DOCOB. Cette structure aura donc à sa charge tout le volet d'animation, indispensable à la mise en œuvre de cette démarche.

Ce volet consiste notamment à réaliser le suivi administratif et financier de la démarche mais aussi, et surtout, à s'assurer de son état d'avancement et de la bonne application des objectifs et des mesures présentés dans le DOCOB. Pour cela, la structure porteuse mettra en place un ensemble d'action d'information, de sensibilisation, de concertation (...) avec l'aval du Comité de pilotage, destiné à :

- Encourager les bénéficiaires potentiels à s'engager dans des contrats Natura 2000 (contrats forestiers et « ni – ni ») ;
- Impliquer le territoire dans l'élaboration d'un PAEC, puis promouvoir la contractualisation de MAEC si ce dernier est retenu ;
- Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation d'évaluation d'incidence ;
- Informer, impliquer et sensibiliser tous les usagers du site à la démarche et aux « bonnes pratiques » en créant des outils spécifiques, en organisant des formations ou des rencontres... Ces actions seront mises en place avec l'aide des partenaires de la démarche et pourront s'appuyer les structures d'accueil du territoire.

L'enjeu principal du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges étant la fréquentation, ce dernier point est vraiment essentiel et est un gage de réussite des objectifs définis dans ce DOCOB.